Rapport de la commission de gestion et des finances
chargée de l'examen
du projet de budget de l'Etat pour l'exercice 2008

(Du 2 novembre 2007)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport de la commission de gestion et des finances (CGF) chargée de l'examen du budget pour l'exercice 2008. La constitution de la commission et la répartition de ses travaux se sont faites de la manière suivante:

Composition du bureau

Président: M. Claude Borel
Vice-président: M. Philippe Haeberli
Rapporteuse: Mme Claudine Stähli-Wolf

Sous-commissions

1. *Département de la justice, de la sécurité et des finances – Autorités:*

   M. Bertrand Nussbaumer, président, M. Olivier Haussener et M. Jean-Bernard Wälti

2. *Département de la santé et des affaires sociales:*

   Mme Monika Maire-Hefti, présidente, Mme Claudine Stähli-Wolf et M. Hugues Bertrand Chantraine

3. *Département de la gestion du territoire:*

   M. Charles Häsler, président, M. Martial Debély et M. Gilbert Hirschy

4. *Département de l'économie:*

   M. Jean-Charles Legrix, président, M. Adrien Laurent et M. Philippe Haeberli

5. *Département de l'éducation, de la culture et des sports:*

   M. Daniel Schürch, président, M. Claude Borel et M. Jean-Claude Baudoin

Fonctionnement et organisation de la commission

Pour l'examen du budget 2008, ainsi que pour l'adoption du présent rapport, en plus du travail préparatoire des sous-commissions, la commission s'est réunie les 26 juin, 4 septembre, 26 septembre, 2 octobre, et 22 octobre. Elle a adopté les rapports des sous-commissions ainsi que le présent rapport le 2 novembre 2007.

Le 26 juin, elle a reçu une information générale sur la phase de préparation budgétaire (effets de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les

cantons (RPT), recettes fiscales et déficit prévisibles), et sur les projections comptables pour 2007.

Le 4 septembre, la commission a été informée que le budget n'avait pas pu être finalisé comme prévu, les évaluations de la Confédération sur les effets de la RPT pour le canton ayant marqué une perte de l'aide attendue et budgétisée de 19,8 millions de francs. Il a fallu dès lors retravailler le budget dans tous les secteurs afin qu'il puisse être finalisé dans le respect de la législation sur le frein aux dépenses.

Le 26 septembre, le Conseil d'Etat a invité la CGF pour une présentation du budget.

Le 2 octobre, la commission a repris les éléments généraux concernant le bouclement budgétaire tels que présentés le 26 septembre. Elle s'est penchée principalement sur l'origine des écarts prévisionnels des effets de la RPT, sur les conséquences et les risques du système de calcul accepté par les Chambres fédérales, sur la manière dont le Conseil d'Etat avait réussi à ajuster le budget aux règles du frein aux dépenses (60,9 millions de francs d'économies réalisées, par rapport au budget de départ), sur les rubriques touchées, sur la situation des recettes 2007 et sur leurs effets sur le budget 2008. Les enveloppes attribuées à certains secteurs, notamment celle de l'Hôpital neuchâtelois (HNe) ont été analysées. La CGF a encore débattu des primes d'assurance-maladie, des transports scolaires, des crèches et des routes communales.

Le 22 octobre, elle a consacré une journée à l'examen du budget et à la discussion des rapports des sous-commissions.

Le 2 novembre, la commission a reçu différents documents d'information en relation avec les questions soulevées durant l'examen du budget et dont les réponses ne pouvaient être fournies immédiatement par le Conseil d'Etat. Elle a souhaité amender le projet de budget en fonction de certaines de ces réponses. Elle a également repris la discussion concernant deux amendements déjà abordés le 22 octobre. Elle a ensuite adopté le présent rapport.

1. PROCEDURE ET OBJECTIFS BUDGETAIRES

Dans le cadre des mécanismes de maîtrise des finances tels que fixés dans les dispositions transitoires de la loi sur les finances, l'excédent de charges au compte de fonctionnement du budget 2008 ne pouvait pas dépasser le 2% des revenus hors subventions et imputations internes (3% en 2007). Le degré d'autofinancement des investissements devait atteindre 70% (60% en 2007).

Dès lors, le Conseil d'Etat a arrêté les options suivantes pour l'élaboration du budget:

– limiter l'excédent de charges à 20 millions de francs;

– limiter le volume des investissements à 70 millions;

– diminuer les postes correspondant aux deux tiers des postes libérés par les retraites anticipées (jusqu'à concurrence de 200 postes en tout). En outre les coûts engendrés par les départs à la retraite anticipée devaient être compensés par une réduction équivalente des charges de personnel;

– prendre en compte les effets financiers de la RPT et des réductions ciblées au niveau de la fiscalité des familles.

Effectif du personnel

Les charges de personnel tiennent compte des accords passés avec les représentants du personnel. Les charges de personnel augmentent d'un peu plus de 200.000 francs par rapport au budget 2007 et sont inférieurs de 32 millions par rapport aux comptes 2006 (avant le principe d'échéance).

L'effectif du personnel administratif et d'exploitation passe de 2387 postes à 2353 postes, sans compter le personnel de l'Hôpital de Perreux, soit – 34,1 postes.

Au DEC, le personnel diminue de 21 postes; le personnel de l'Observatoire cantonal est transféré à l'Université et au Centre suisse d'électronique et de microtechnique (CSEM) (– 26,1 postes). Deux départs à la retraite ne sont pas remplacés au service des poursuites et faillites et du registre du commerce (PFRC) (– 2 postes). Au Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP), sont engagés un formateur et des techniciens préparateurs (+ 2,5 postes en tout).

À la chancellerie, la reprise de l'économat de la ville de La Chaux-de-Fonds et du centre d'impression de Fleurier entraîne une augmentation de 3,1 postes. Un départ à la retraite n'est pas remplacé. Un poste passe du service du Grand Conseil au service juridique (– 2 postes).

Au DJSF, l'effectif augmente de 30,6 postes. Ces augmentations sont dues: au transfert de postes communaux à la police unique (+ 8 postes), à l'ouverture de l'école de police à 10 nouveaux aspirants; au renforcement du Tribunal cantonal de 7,6 postes afin d'assurer l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) en résorbant notamment le contentieux du Tribunal administratif (TA); au renforcement de la Caisse de pensions (+ 3 postes) dans la perspective du projet de caisse unique; à l'intégration du service informatique de la ville de La Chaux-de-Fonds (SIC) dans un nouveau service informatique cantonal, le service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN) (+ 10,8 postes).

Au DGT, l'effectif diminue de 41 postes en raison notamment du transfert du personnel de conciergerie des bâtiments universitaires à l'Université (– 26,4 postes). De plus, 10,2 postes ne sont pas remplacés au service des ponts et chaussées suite à des démissions ou des retraites et 2,4 postes sont transférés de l'aménagement du territoire dans le processus du RUN.

Au DSAS, les effectifs du service cantonal de la santé publique (SCSP) ont diminué de 2,7 postes suite à des départs ou des diminutions du temps de travail non compensés. L'accueil de l'office des bourses en provenance du DECS représente une augmentation de 2 postes.

Au DECS, la diminution d'effectif est de 7 postes. Le transfert de l'office des bourses au DSAS représente 2 postes en moins, il a été renoncé à 1,5 poste au service des sports, 2 postes ont été supprimés au service d'archéologie en raison de la fin des travaux, 9 postes ont été libérés au Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN) suite à des départs non remplacés, 2 postes n'ont pas été remplacés après le départ en retraite de leur titulaire, un poste a pu être supprimé au Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloises (CIFOM) grâce à des diminutions de taux d'activité. La création de l'office de l'enseignement spécialisé (OES) a demandé l'ouverture de 4,5 postes et 4,2 postes ont été ouverts au service de la formation professionnelle et des lycées (SFPL) pour le projet d'intégration des jeunes.

Enveloppes budgétaires

Les enveloppes budgétaires ont été définies sur la base du budget 2007. Les effets de l'accord salarial ont été pris en considération. Il a été tenu compte des effets de l'introduction de la RPT. Le niveau des recettes fiscales prévisibles a été évalué. Un budget préalable a ainsi été déterminé.

L'attribution des enveloppes dans les départements s'est faite selon les priorités fixées dans le programme de législature. Les tâches prioritaires ont bénéficié d'une dotation budgétaire de + 2% alors que les autres tâches ont vu leurs moyens réduits de – 1,35% dans le but de compenser les allocations supplémentaires.

Le premier retour budgétaire des départements entraînait un déficit de 96,5 millions de francs pour le compte de fonctionnement. Un deuxième examen dans les départements n'a pas permis de trouver les économies nécessaires au respect des mécanismes du frein aux dépenses.

Dès lors, il a été demandé à chaque département de procéder à des arbitrages internes, de fixer des priorités dans chaque secteur et d'en trouver le financement à l'intérieur de son enveloppe.

En contrepartie de cet effort, il a été décidé de ne pas prévoir de mesures d'accompagnement, et ce, pour la première fois depuis 2002.

Suite à l'annonce par la Confédération en juillet du montant lié à la RPT attribué au canton, qui s'est avéré inférieur de 19,8 millions à celui prévu au budget en cours de travail, le budget a dû être repris car il sortait de nouveau du cadre financier fixé par le frein aux dépenses.

L'ensemble de ces travaux d'analyse budgétaire a permis des économies à hauteur de 60,9 millions dans les départements. Les recettes fiscales ont également été réévaluées. Les perspectives de recettes aux comptes 2007 et la conjoncture encore soutenue ont permis de

réévaluer les recettes fiscales une première fois de 13,1 millions puis de 3 millions de francs encore à fin août.

Investissements

Les investissements doivent être financés à hauteur de 70% en 2008 (60% en 2007) selon les mécanismes de maîtrise des dépenses.

Le volume des crédits à solliciter s'accroît en 2008 de 4,4 millions de francs, marquant ainsi la volonté du Conseil d'Etat d'assurer le développement du canton.

Dans ce secteur également, il a fallu procéder à des arbitrages et fixer des priorités durant la procédure budgétaire.

2. CONSIDERATIONS GENERALES

Le budget 2008 est le troisième budget de l'ère du frein aux dépenses.

Pour la première fois depuis 2002, aucune mesure d'accompagnement n'a été nécessaire, à l'exception des accords salariaux passés avec le personnel, et qui sont respectés.

Le budget inclut des diminutions ciblées d'impôts pour les familles telles que le Grand Conseil les a acceptées en remplacement de la compensation de la progression à froid.

L'introduction de la RPT complique la lecture comparative entre le budget 2007 et celui de 2008. De plus, le système de calcul du droit à la péréquation qui prend en considération la valeur imposable des bénéfices des entreprises aidées dans le cadre de l'Arrêté Bonny inquiète le Conseil d'Etat et la commission et pourrait soumettre le canton à de lourdes pertes de recettes au cas où il dépasserait le point limite donnant droit à l'aide du fonds de péréquation.

Le passage au principe d'échéance aux comptes 2006 complique également les comparaisons entre budgets, le budget 2007 ayant été conçu en y incluant un passage progressif 80– 20.

La pression budgétaire est maintenue. Il est cependant difficile d'évaluer aujourd'hui l'impact des réorganisations en cours. L'espoir est bien sûr que les efforts consentis ces dernières années permettent de restituer de nouvelles perspectives au canton.

Les comptes 2007 s'annoncent meilleurs que prévu: un déficit de 5 à 6 millions est attendu, en regard des 43,2 millions du budget.

La conjoncture économique est bonne et se traduit par une augmentation des recettes. Il est cependant difficile d'évaluer si elle va se maintenir, notamment suite à la chute du marché immobilier aux Etats-Unis.

La commission remercie les services et de leur persévérance dans cette période de réformes où le travail doit souvent s'effectuer avec moins de personnel et autant sinon plus de tâches.

2.1. Budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement élaboré par le Conseil d'Etat se présente comme suit:

		Fr.	*Fr.*
– total des revenus			1.809.644.300.–
– total des charges:			
– dépenses	1.741.954.600.–		
– amortissements	101.073.000.–	1.843.027.600.–	
– excédent de charges			33.383.300.–

L'excédent de charges se monte à 33,4 millions, soit le 1,98% des revenus déterminants.

Il est inférieur à celui du budget 2007 après avoir tenu compte des effets de la RPT (– 22,6 millions) et des adaptations de la loi sur les contributions directes (– 21,7 millions).

Les revenus (+ 3,9%) augmentent plus fortement que les charges (+ 3,2%). Une part de ces variations totales et par groupe est liée à la RPT, qui implique des transferts et des reprises de charges entre la Confédération et les cantons d'une part, et qui prévoit d'allouer des suppléments péréquatifs qui ne sont plus liés à des dépenses effectivement réalisées, d'autre part.

2.2. Budget des investissements

Le détail du budget des investissements se trouve en page 54 du rapport 07.055 du Conseil d'Etat concernant le budget de l'Etat pour l'exercice 2008.

Les investissements sont en légère progression par rapport au budget 2007 (+ 4 millions), mais ils restent relativement modestes depuis l'introduction du frein aux dépenses.

2.3. Financement

L'insuffisance de financement s'élève à 38,1 millions de francs, soit un montant proche de celui du budget 2007 (36,7 millions).

Il est prévu des amortissements du patrimoine financier à hauteur de 22,6 millions et de 78,5 millions pour le patrimoine administratif. Cela représente un montant total de 101,1 millions, soit 4,4 millions de plus que les amortissements du budget 2007. L'écart s'explique principalement par l'accroissement des non-valeurs fiscales (+ 3,8 millions).

L'insuffisance de financement est légèrement plus importante qu'en 2007. Cela tient au fait que les dépenses nettes d'investissement prévues en 2008 sont supérieures à celles du budget 2007.

2.4. Evolution de la dette et variation de la fortune

Le découvert budgétisé pour 2008 (33,4 millions) accroîtra le découvert au bilan. En raison de l'insuffisance de financement, la dette devrait augmenter pour se monter à 1.518 millions de francs au 31 décembre 2008.

2.5. Planification financière

La comparaison du budget et du plan financier 2008 se trouve en page 56 du rapport 07.055 du Conseil d'Etat concernant le budget de l'Etat pour l'exercice 2008.

3. CONSIDERATIONS DE LA COMMISSION

RPT

La commission s'est penchée dans un premier temps sur les effets de la RPT et sur les risques que le mode actuel de calcul de l'accès au droit fait courir au canton. Le système prend en considération les bénéfices imposables des entreprises exonérées au titre de l'Arrêté Bonny. Seules les holding et les sociétés de domicile échappent à cette lecture, ce qui défavorise les cantons périphériques comme le nôtre dont l'économie se développe surtout dans le secteur secondaire. En somme, la législation relative à la RPT contredit la volonté politique qui avait permis l'introduction puis le maintien de l'Arrêté Bonny. On voit clairement le type d'économie que le calcul RPT favorise au plan fédéral.

C'est principalement cet élément qui a fait varier l'indice de 84,5 fin 2006 à 96,5 six mois plus tard. La barre donnant accès au fonds de compensation des cas de rigueur se situe à 100. Les années de référence pour la répartition péréquative dès le 1er janvier 2008 sont les années 2003–2004. L'évaluation pour l'année 2009 se fera sur la base des années 2004–2005 qui ont marqué un redressement de la conjoncture. L'indice des ressources 2010 (base de calcul: 2005 et 2006), pourrait dépasser la limite des 100 vu le redressement largement confirmé en 2005 et 2006.

Or, un passage au-dessus de l'indice-limite ne permet pas un retour en arrière et le risque est grand que le canton se trouve dans cette situation peut-être déjà en 2009. Bien sûr, cela signifie que la santé économique du canton est meilleure. Cependant, l'effet du passage au-dessus de 100 impliquerait une perte de plus de 100 millions de francs d'aides pour le canton et il ne bénéficierait plus du fonds de compensation pour les cas de rigueur. Pour le budget 2008, le canton reçoit 147 millions de la péréquation et du fonds. Le trou ainsi créé ne pourrait être compensé à l'interne sans d'importants dégâts.

On constate que c'est l'Arrêté Bonny lui-même qui est remis en cause, et ce, au plan politique et par une majorité de cantons. Neuchâtel est le canton qui en est le principal bénéficiaire avec Schaffouse, et donc ses chances de succès sont très limitées. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat, en plus de démarches auprès du Conseil fédéral, étudie de nouveaux moyens permettant d'offrir de bonnes conditions d'implantation pour des entreprises extérieures. Ces moyens ne peuvent d'ailleurs pas être essentiellement fiscaux car ils présenteraient le même défaut que la situation actuelle des entreprises aidées au titre de l'arrêté. L'évolution de ce dossier inquiète la commission.

Comptes 2007

Les comptes 2007 seront bons, comme ceux de 2006. Le Conseil d'Etat détaille cette amélioration: les charges des biens, services et marchandises (BSM) et du personnel sont maîtrisées. Pour cette dernière rubrique, les retraites anticipées sont autofinancées à hauteur de 10 millions et 2 millions supplémentaires d'économies ont été réalisés; les subventions à l'aide matérielle et aux hôpitaux dépassent par contre le budget. Les recettes fiscales augmentent de 40 millions par rapport au budget, notamment + 10 millions pour les personnes physiques et 20 millions pour les personnes morales.

La commission constate que les efforts consentis portent des fruits, essentiellement au moment du bouclement des comptes. La bonne conjoncture y est aussi pour beaucoup. Les commissaires s'accordent à dire que l'évolution est dès lors fragile.

Certains commissaires souhaitent que les effets financiers des réorganisations qui ne sont pas perceptibles au plan budgétaire puissent être pris en considération au moment du bouclement des comptes, ce qui permettrait de réouvrir des perspectives politiques.

Budget 08

Discussion générale

Pour certains commissaires, le respect des mécanismes de frein aux dépenses est surtout lié à l'augmentation des recettes. Ils estiment que les effets des réorganisations n'apparaissent pas vraiment dans le budget et que, dès lors, une baisse de la conjoncture rendrait problématique la situation du canton. De ce fait, et malgré les efforts consentis par les services, on ne constate pas de nouvelles possibilités d'action. Ils sont inquiets et souhaitent que les réformes se poursuivent et que les prestations de l'Etat puissent être mises en discussion. Par rapport à d'autres cantons où les bénéfices de la haute conjoncture apparaissent clairement, Neuchâtel manifeste un retard certain. Ces cantons dégagent suffisamment de moyens pour envisager des baisses fiscales. Neuchâtel est dès lors doublement peu compétitif.

Certains commissaires soulignent leur satisfaction de voir les mécanismes de frein aux dépenses respectés, et ce, sans mesures d'accompagnement. Les arbitrages menés dans les départements l'ont permis. Ils s'inquiètent cependant qu'il ne soit pas possible de les respecter. Ils souhaiteraient que le plan financier de la législature puisse être relu en fonction des nouvelles données, notamment les effets de la RPT, ou en cas de baisse de la conjoncture.

Certains commissaires apprécient le travail dans les services pour réaliser des économies, y compris en ce qui concerne les derniers 20 millions liés à la RPT qui ont dû être trouvés dans l'urgence. Ils relèvent que le Conseil d'Etat aurait pu déroger aux limites du frein aux dépenses mais a choisi de ne pas le faire. Ils sont satisfaits que peu de reports sur les communes aient eu lieu. Ils constatent que si les effets des restrictions n'apparaissent pas dans le budget, ils sont visibles dans les comptes.

Certains commissaires estiment que le système des enveloppes par département empêche l'Etat d'avoir une véritable politique. Les départements doivent trouver en leur sein les économies

nécessaires au développement d'éventuelles nouvelles prestations ou à l'apparition de nouveaux besoins, ce qui est aléatoire. Ils relèvent que le budget limite les augmentations plus ou moins mécaniquement, mais n'introduit pas de vision à long terme. On devrait travailler en amont, de façon à assurer des économies dans la durée. Ils souhaitent que les effets des réorganisations qui se produisent durant l'année et conduisent à des économies comptables puissent bénéficier au budget en cours, qui offre trop peu de perspectives. Des amendements ont été déposés dans ce sens. D'autres commissaires estiment que les enveloppes permettent une certaine indépendance dans les services, qui sont satisfaits de cette situation.

Personnel

Une demande est formulée afin qu'un bilan du dossier des retraites soit présenté à la CGF, ce qui sera fait. Le principe retenu par le Conseil d'Etat est de ne pas remplacer deux départs à la retraite sur trois et d'assurer la neutralité des coûts de ce projet. Cela explique la présence d'une recette négative de 9,5 millions de francs en regard d'une dépense de même ampleur au budget 2008 du service des ressources humaines (SRH).

En réponse à la question de commissaires, le Conseil d'Etat fait le point sur les relations entre l'Etat et les associations professionnelles et sur le détail de l'accord en matière de revalorisation salariale:

– Les discussions se poursuivent. Le personnel s'est engagé à ne pas recourir au Grand Conseil en direct tant qu'elles sont en cours. Les effectifs des classes et la rémunération des enseignants seront analysés en fin de législature. Le Conseil d'Etat n'est pas entré en matière sur la demande d'accorder un jour de congé supplémentaire au personnel dans son ensemble, mais n'exclut pas cette éventualité pour les apprentis.
– Le budget prévoit le deuxième tiers de la réévaluation, soit 0,33%, l'indexation a été calculée à hauteur de 1% partagé avec l'Etat 50–50, plus l'octroi de trois échelons dans les trois premiers quartiles, soit, 1,53% en tout.

Ressources fiscales

La commission s'interroge sur l'évolution des montants budgétisés. S'agit-il d'une évolution normale? Une autre question est posée sur le montant prévu pour l'impôt sur les frontaliers pour 2007 et 2008 en regard des comptes 2006.

Les montants budgétisés sont issus de l'analyse des recettes en cours. Il ne s'agit pas d'une progression mathématique.

Concernant l'impôt sur les frontaliers, les comptes 2006 représentent deux années de taxation suite à l'application du principe d'échéance. L'évolution de cette rubrique prévoit une hausse. Mais il est rappelé que c'est la France qui ristourne cet impôt et que les chiffres ne sont qu'une évaluation de ce qui peut être attendu.

Investissements

Un commissaire s'étonne que la première tranche d'achat des bâtiments du secondaire II (voir annexe 3) soit prévue dans les investissements à hauteur de 2,9 millions de francs alors qu'un montant de 3,3 millions figure dans le compte de fonctionnement pour la location des mêmes objets. Il estime qu'il y a là une marge financière qui pourrait être réaffectée, en fonction par exemple de certains amendements déposés.

Les négociations d'achat n'ont pas encore complètement abouti, ce qui fait que par prudence, la location a également été budgétisée. Bien sûr, les deux dépenses ne se feront pas en parallèle.

Un commissaire souhaiterait que la présentation des investissements permette de différencier les investissements de rattrapage d'entretien de ceux qui représentent un développement.

Cette proposition est retenue par le Conseil d'Etat.

Fonds

Les fonds sont utilisés de manière très importante dans le budget 2008. Existe-t-il une limite inférieure à respecter dans la dotation des fonds?

Les fonds sont sollicités à hauteur de 19 millions de francs environ. Ce sont 5,6 millions de plus qu'au budget 2007. Lorsqu'il existe une valeur limite à maintenir ou un usage étroit, les prélèvements les respectent. Aucun fonds n'est utilisé en dehors de son champ d'action, mais il y a une marge d'appréciation.

Comme l'an dernier, des fonds présentent des valeurs négatives au budget. La clôture des comptes 2007 fera cependant qu'ils ne seront pas en négatif au moment des prélèvements prévus.

En réponse à une question d'un commissaire, il est répondu que les prélèvements aux fonds ne seront pas exécutés si les comptes 2008 s'annoncent suffisamment bons. Leur alimentation pourra au contraire être envisagée. Des propositions seront faites à la CGF, le cas échéant.

Amendements du Conseil d'Etat

Le premier concerne les transports d'élèves que l'Etat ne souhaitait plus subventionner. Pour tenir compte des nombreuses réactions communales et de l'acceptation de motions y relatives par le Grand Conseil, il est prévu de prélever 420.000 francs au fonds des réformes et fusion de communes pour financer cette opération.

Un commissaire estime que ce n'est pas dans ce fonds que ce montant doit être prélevé car il ne s'agit pas d'une réforme.

Un autre commissaire regrette que l'on se retrouve en situation de voter un amendement comme l'an dernier alors que l'Etat aurait dû trouver des solutions dans l'année et les proposer à la CGF.

L'amendement est accepté par la CGF à l'unanimité, moins une abstention.

Le second amendement concerne le financement de l'infrastructure ferroviaire des chemins de fer privés. Le crédit total s'élève à 10,6 millions de francs. Le montant inscrit au budget d'investissement s'élève à 2 millions. Il est demandé d'ajouter 520.000 francs à cette somme.

Compte tenu des limites fixées par le frein aux dépenses, une économie doit être prévue au compte de fonctionnement.

Le Département de la gestion du territoire (DGT) a prévu une recette de 520.000 francs à l'office des transports. Il s'agit du remboursement d'un ancien prêt sans intérêt par les Transports régionaux neuchâtelois (TRN). Il n'existe pas de situation comparable aux Transports publics du littoral neuchâtelois (TN).

Le rapporteur de la sous-commission du DGT signale que cette dernière n'a pas été convaincue par la proposition.

La commission est également interpellée. Plusieurs questions se posent: tout d'abord, sur la similitude des chiffres. On a besoin de 520.000 francs et on les trouve à la virgule près. Et comment se fait-il que le remboursement d'un prêt permette une économie, alors qu'il figure sans doute au bilan? Le fait de trouver soudain de vieux prêts non remboursés laisse penser qu'il pourrait y avoir d'autres situations similaires. En particulier, au niveau des autres compagnies de transport, existe-t-il des arriérés? Si oui, il serait plus équitable de traiter les cas en parallèle. La commission se demande également comment une compagnie de transport peut assumer un tel montant alors que chacun sait les difficultés rencontrées pour tenir les budgets dans ce secteur.

Il est répondu comme suit aux interrogations de la commission: la similitude des chiffres est un hasard. Le frein aux dépenses ne nécessitait pas un montant exactement semblable. Un ingénieur de l'office des transports a analysé les comptes des TRN et estime que ce montant peut être assumé par la compagnie, ce qu'elle admet. Il existe aussi un arriéré aux TN, mais le cas est compliqué.

A l'unanimité, la commission accepte ces amendements.

Amendements issus de la commission

Un groupe parlementaire a déposé plusieurs amendements qui sont présentés et discutés brièvement en fin de séance. Sa motivation est que les budgets doivent s'élaborer dans une atmosphère restrictive afin de respecter les mécanismes du frein aux dépenses. Très peu de développements peuvent ainsi être envisagés. On procède essentiellement à la limitation des dépenses sans vraiment ouvrir de perspectives à moyen et long terme. Notamment, ce groupe constate que si des dépenses étaient consenties dans certains secteurs (entretien du patrimoine, prévention sociale), les économies en aval seraient plus efficaces et plus durables (rattrapage d'entretien, aide sociale). Or, les effets des réorganisations, des regroupements de service et de la gestion des départs à la retraite apparaissent aux comptes qui ont été largement bénéficiaires en 2006 et seront bons en 2007. Le groupe estime qu'il serait judicieux de pouvoir faire bénéficier l'exercice en cours des améliorations financières constatées au moment du bouclement de l'exercice sortant. Si cela ne s'avérait pas possible, ce groupe demande que certaines rubriques dont le poids budgétaire est en grande augmentation (police et informatique) soient réduites afin que les secteurs à caractère de prévention puissent voir leur dotation budgétaire augmentée.

Le Conseil d'Etat s'est fixé comme objectif d'éviter un fonctionnement au coup par coup et de n'introduire quelque chose que si son financement est pérenne. S'il comprend la réflexion du groupe sur les interventions préventives, il estime que le canton n'a actuellement pas les moyens de les développer. L'espoir est que les efforts de rééquilibrage des comptes consentis depuis deux ans et reconduits en 2008 puissent permettre dans le futur les améliorations souhaitées.

Au vote, la commission refuse les amendements par 7 voix contre 6 et 2 abstentions.

Un commissaire a déposé un amendement afin de supprimer la double comptabilisation de la location et de l'achat des bâtiments du secondaire II. Il propose de supprimer l'investissement dans les crédits à solliciter du DECS pour un montant de 2,9 millions de francs. En cas de décision d'achat, des moyens pourront être trouvés dans la somme budgétée pour la location.

Il demande que, en cas d'acceptation de cet amendement, le montant consacré à des travaux du CPMB passe de 500.000 francs à 1 million, soit une augmentation de 500.000 francs, le montant de 1 million ayant été présenté à la sous-commission du DGT comme indispensable.

Dans ce cas, une marge d'investissements subsisterait à hauteur de 2,4 millions de francs.

La commission accepte l'amendement retirant 2,9 millions du budget d'investissements du DECS par 8 voix contre 2 et 5 abstentions.

L'amendement concernant la réaffectation de 500.000 francs aux travaux du CPMB est accepté par la commission à l'unanimité des voix moins une abstention.

Un amendement est également déposé concernant les charges sociales du service des ponts et chaussées. Suite à l'étude de différents documents présentés à la CGF concernant le taux appliqué aux charges sociales et à la caisse de pension, il est constaté une erreur de calcul de la part du service. Le taux appliqué entraîne que le montant budgété est trop élevé de 300.000 francs environ.

La commission accepte l'amendement par 8 voix contre 5 et 2 abstentions.

4. EXAMEN DE DETAIL

4.1. Discussion générale

Sous "Autorités", la question des jetons de présence des parlementaires est remise en discussion. Plusieurs commissaires trouvent injuste d'être encore pénalisés alors que les autres mesures d'accompagnement ont été levées. Certains commissaires ont l'impression que la mesure devait être levée à fin 2007.

L'arrêté spécifie que ce n'est pas le cas et que la réduction est prévue pour deux ans, 2007 et 2008.

4.1.1. Département de la justice, de la sécurité et des finances (DJSF)

Concernant le coût global de l'informatique, le rapporteur de la sous-commission relève que l'on ne parle que des charges et que l'on devrait également parler des recettes.

Une commissaire revient sur le calcul des charges dans ce département. Si l'on raisonne en charges brutes, l'augmentation est de 15 millions de francs. Si l'on sort les éléments hors enveloppe, l'on constate une augmentation de 2,1 millions. Elle souhaite savoir ce que sont les charges hors enveloppe. Elle revient de plus sur les augmentations constatées dans le secteur justice et police et remarque qu'il s'agit d'augmentation en aval des problèmes. Si des aides étaient accordées en amont, notamment dans le social, il y aurait peut-être moins besoin d'augmenter les budgets de la police. Concernant cette dernière, ainsi que le nouveau service informatique cantonal, elle constate de grosses augmentations et pas vraiment les économies d'échelle promises et attendues. Un commissaire demande où en sont les effectifs actuels de la police et si l'on se situe maintenant dans la moyenne suisse.

Un commissaire craint que le nouveau système pénal des jours-amende qui tient compte du revenu des prévenus ne soit pas dissuasif pour les délinquants dont les revenus sont très faibles ou qui sont à l'assistance.

Le Conseil d'Etat répond que les éléments hors enveloppes sont ceux qui ne dépendent pas directement de l'action de l'Etat, comme les recettes fiscales, les intérêts sur dettes, les non-valeurs fiscales, les parts aux recettes fédérales et les revenus des biens.

Concernant les regroupements, en particulier à la police, le Conseil d'Etat relève que lors de l'intégration d'autres corps de police, il y a forcément un "bourrelet". En plus, l'intérêt des communes s'est avéré plus grand que prévu. Les effets sont attendus pour 2009–2010. En 2006, l'ensemble des corps de police du canton totalisait 460 personnes, ce qui est énorme. L'objectif pour 2014 est d'arriver à 411 personnes, ce qui reste encore très confortable. Pour le service informatique, les effets seront visibles en 2009–2010 également.

Concernant la problématique de l'effort porté en amont ou en aval, le Conseil d'Etat rappelle que la police intervient en amont et la justice en aval. Les augmentations dans ce dernier secteur sont surtout liées aux effets de la nouvelle législation. Dans le secteur pénitentiaire, il s'agit d'éviter les tensions et les décès en prison. Concernant les jours-amende, le système n'est satisfaisant ni pour le justiciable ni pour la victime lorsque le montant est fixé très bas.

Un commissaire demande si le montant de 900.000 francs pour l'Eurofoot sera tenu et un autre ce qu'il en sera de la fiscalisation des gains des joueurs. Il leur est répondu que ce montant représente la participation du canton à la sécurité dans et autour des stades, notamment celui de la Praille (Genève). Un élément a été minimisé, c'est l'accueil éventuel d'une équipe dans le canton et l'organisation de retransmissions publiques organisées par des privés (une banque s'est annoncée et certaines communes aussi). Quant à la fiscalisation des gains des joueurs, un accord a été trouvé avec l'Union des associations européennes de football (UEFA), mais le détail de cet accord n'est pas connu.

4.1.2. Département de la santé et des affaires sociales (DSAS)

Plusieurs questions sont posées dans ce département.

Un commissaire souhaite connaître les effets de la RPT sur l'hôpital psychiatrique de Perreux, sachant que 2 millions de recettes en moins sont signalés pour Préfargier. Il s'agit de 4 millions de francs de perte supplémentaire.

Un commissaire demande où en est la réflexion sur les effets de seuil dans l'attribution des subventions. Cette question est examinée au sein de la commission de l'action sociale.

Un commissaire demande si le nombre de dossiers traités respectivement par les assistants sociaux de l'office des mineurs et du service des tutelles sont très élevés. Le Conseil d'Etat maintient l'effectif actuel. La situation de l'office des mineurs est cependant en réflexion.

Un commissaire constate un report de charges sur les communes via la prise en charge des requérants d'asile de longue durée par l'aide matérielle à hauteur de 3,5 millions de francs. Le même problème se pose pour les placements judiciaires. Un autre commissaire souhaite savoir ce qui est exactement réparti entre communes et canton concernant les charges et recettes de la RPT. Il est répondu qu'il y a un léger report de charges mais pas de recettes et que certains

cantons moins bien désenchevêtrés que le nôtre ont dû procéder à des reports importants se chiffrant par dizaines de millions de francs.

4.1.3. Département de la gestion du territoire (DGT)

En introduction, le rapporteur de la sous-commission demande les réponses aux questions soulevées lors de l'examen qu'elle a fait du budget.

Le Conseil d'Etat n'en a pas de plus précises que celles données en sous-commission.

Une question en particulier concernait le taux à appliquer au calcul des charges salariales (AVS et caisse de pensions). Le département applique un taux plus élevé. Il est précisé qu'un taux moyen de 8,8% est proposé aux services. Si ce taux s'écarte trop de la réalité de la situation des services, c'est à eux de l'adapter. Un commissaire constate que si les services aménagent le taux qu'ils appliquent, le taux moyen ne correspondra plus à rien. Le service des ponts et chaussées applique un taux plus élevé (voir amendement déposé à ce sujet par la commission, en annexe 2).

Il est demandé pourquoi le fonds sur l'énergie voté en 2001 n'a pas été créé.

Le Conseil d'Etat répond que pour que cela ait un sens de le faire, il faudrait pouvoir bénéficier de recettes régulières de la part de la Confédération, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Le rapport du Conseil d'Etat annonce le passage du RUN sous la juridiction complète du département de l'économie (DEC). Cependant, la lecture de son budget n'est plus possible puisque l'on ne retrouve qu'une allocation budgétaire au fonds de politique régionale.

Il est répondu que le RUN est indépendant, que son financement provient du canton, des communes et de la Confédération pour 4 ans. Afin que le Grand Conseil puisse suivre le dossier, il est décidé que le budget détaillé du RUN figurera en annexe au rapport du Conseil d'Etat.

Des commissaires relèvent que deux regroupements se sont fait au DGT dont les effets budgétaires ne sont pas effectifs. Il s'agit du service des forêts et du service de la faune, ainsi que du service de la géomatique et du registre foncier. Ces commissaires admettent cependant que les effets ne peuvent sans doute pas être immédiats.

Il est répondu que des économies de personnel seront réalisées suite au départ à la retraite de plusieurs personnes durant l'année 2008.

Un débat s'engage entre la commission et le Conseil d'Etat concernant l'investissement prévu pour des études dont celle de la traversée du Locle. Plusieurs commissaires sont inquiets que le Conseil d'Etat veuille attendre le feu vert et les directives de l'Office fédéral des routes (OFROU) pour démarrer. La situation actuelle en ville du Locle est intenable. Un commissaire signale même que des manifestations vont avoir lieu cet automne. Il est souhaité que le dossier soit traité de façon à pouvoir être très rapidement déposé lorsque l'OFROU aura répondu.

Le Conseil d'Etat estime inutile de démarrer une étude dont on ne connaît pas le cadre. Il relève aussi qu'un financement peut être attendu pour le trafic d'agglomération. Enfin, il signale que l'étude de Transitec met en évidence que les problèmes de circulation en ville du Locle sont également dus à un trafic interne et à un trafic d'agglomération.

La CGF souhaite que le Conseil d'Etat ne reste pas passif dans ce dossier, ce à quoi il s'engage.

4.1.4. Département de l'économie (DEC)

En réponse à la remarque d'une commissaire concernant le chiffrage des diminutions d'effectifs et des économies au DEC, le Conseil d'Etat relève que les externalisations constituent de réelles baisses d'effectifs et de charges. Les personnes qui travaillent à l'Observatoire neuchâtelois ne dépendent plus des services de l'Etat comme le SRH et la Caisse de pensions. Les économies prévues dans ce département sont attendues sur 2 ou 3 exercices.

Un commissaire constate que tous les moyens prévus pour l'intégration professionnelle des jeunes n'ont pas été dépensés en 2007. Comment le budget 2008 en tient-il compte?

Le Conseil d'Etat reconnaît que le projet a pris du retard. Maintenant, tous les outils nécessaires à son développement sont en place. Ce n'est qu'une question de bonne volonté des partenaires employeurs. Le budget 2008 tient compte du solde 2007.

4.1.5. Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS)

Le rapporteur de la sous-commission demande pourquoi le transfert de l'enseignement spécialisé du DSAS au DECS est chiffré à 8 millions de francs au DSAS et à 12 millions au DECS? Le Conseil d'Etat va analyser la question.

Le commissaire qui avait relevé la double budgétisation location et achat des bâtiments du secondaire II propose que ce soit l'investissement qui soit supprimé, soit 2,9 millions de francs. En cas de rachat, on utilisera le montant du compte de fonctionnement. Il dépose un amendement formel.

Une commissaire revient sur la rubrique concernant les activités culturelles dans les lycées qui reste très disparate d'un lycée à l'autre. Elle souhaiterait connaître le prix par étudiant de ces activités. D'autres commissaires pensent que c'est la liberté des directions de lycées d'attribuer des montants plus ou moins élevés. La commissaire qui admet cette éventualité demande dès lors à connaître le coût par étudiant dans chaque lycée afin de vérifier si les attributions d'enveloppes sont équitables. Un commissaire ajoute qu'il aimerait également obtenir le taux d'encadrement. Le Conseil d'Etat fournira ces renseignements.

Un commissaire demande des explications concernant l'augmentation des subventions culturelles. Il pense qu'il y a du favoritisme dans le service des affaires culturelles.

Le Conseil d'Etat explique que des contrats de confiance ont été passés avec différents acteurs culturels. Ces contrats arrivent à échéance en 2008. De nouveaux contrats seront négociés pour 3 ans. Et cela se fera sans favoritisme. Une commission d'attribution, qui reçoit et analyse les dossiers, a de plus été constituée en 2007.

Un commissaire signale que les communes ont reçu un questionnaire en relation avec les effets de la RPT au titre de l'enseignement spécialisé. Le Conseil d'Etat semble souhaiter transférer les charges de l'orthophonie sur les communes. L'Association des communes neuchâteloises (ACN) y est opposée car les communes ne reçoivent rien de la RPT. Le budget 2008 inclut-il ce transfert de charges?

L'objectif du Conseil d'Etat est de maintenir les prestations pendant 3 ans, comme le stipule la loi. Il propose une répartition, mais n'a pas préjugé de l'accord des communes.

4.2. Examen de détail

4.2.1. Autorités

4.2.1.1. Généralités

La sous-commission a siégé le mardi 25 septembre 2007 pour procéder à l'examen du projet de budget 2008.

Le chef du DJSF était accompagné du secrétaire général, du chef du service financier et de son adjoint. Le chancelier d'Etat et la secrétaire générale de la chancellerie d'Etat ont participé à l'examen du budget des Autorités.

La dotation du personnel paraît en augmentation. Dans les faits, une diminution de 2,3 EPT au secrétariat et au service du Grand Conseil sont prévus. La dotation du service de l'Economat et du matériel scolaire est en augmentation de 5,4 EPT. Cette hausse est justifiée par la fusion des activités d'impression du CPLN et du CIFOM, avec le Centre d'impression de Fleurier et de la reprise de l'économat de la ville de La Chaux-de-Fonds.

4.2.1.2. Examen de détail

Grand Conseil

La réduction linéaire du montant des jetons de présence est maintenue pour 2008. Si l'on ne tient pas compte de l'accord passé avec les associations de personnel et ratifié par le Grand Conseil en décembre 2006, c'est la seule mesure d'assainissement qui est maintenue pour l'exercice 2008.

Voie Suisse

Le capital de la Fondation de la Voie Suisse doit être recapitalisé. Cette voie pédestre, construite en Suisse centrale, avec le financement de tous les cantons suisses, a dû être assainie et réparée, suite aux dégâts provoqués par les précipitations. Tous les cantons vont participer à cette recapitalisation. La part à charge du canton de Neuchâtel se monte à 75.000 francs et sera versée en trois fois.

4.2.2. Département de la justice, de la sécurité et des finances

4.2.2.1. Généralités

La sous-commission a siégé le mardi 25 septembre 2007 pour procéder à l'examen du projet de budget 2008.

Le chef du DJSF était accompagné du secrétaire général, du chef du service financier et de son adjoint. Les chefs de services, ou leurs remplaçants, ainsi que le président du Tribunal cantonal ont participé partiellement à ces délibérations et ont apporté aux membres de la sous-commission de nombreux éclaircissements, en réponse aux questions posées.

Pour permettre à la sous-commission de faire son travail, le département a mis à notre disposition le budget 2008, avec les divers commentaires, ainsi qu'un aperçu général du budget du département. Ces divers documents ont facilité notre travail d'examen et d'analyse. Ils ont également servi pour l'élaboration de ce rapport. Un tableau relevant tous les mouvements du personnel au sein du département nous a également été soumis. Les indications contenues indiquent la rigueur avec laquelle est appliqué l'arrêté fixant les conditions et les modalités de remplacement du personnel et de création de nouveaux postes au sein de l'Etat. La sous-commission remercie tous les responsables rencontrés pour leur ouverture, leur volonté de collaboration et leur engagement.

Situation générale et aperçu d'ensemble

Déduction faite des rubriques hors enveloppe, le budget 2008 du DJSF est inférieur au budget 2007, en charges nettes, de 2,1 millions de francs (cf. tableau 1):

Tableau 1: Comparaison entre le budget 2008 et le budget 2007

	B2008	B2007	C2006
Charges brutes	171'917'700	170'141'800	150'299'595
Revenus	– 62'113'800	– 58'162'600	– 48'200'563
Charges nettes	109'803'900	111'979'200	102'099'032

– Les **charges brutes** du budget sont de 1,04% supérieures au budget 2007. On peut estimer qu'elles sont bien maîtrisées par les services du département puisqu'elles sont quasiment stables par rapport aux prévisions 2007, compte tenu de dépenses ponctuelles, comme l'EUROFOOT 2008 (+ 0,9 million) ou le projet d'intégration des jeunes (charges salariales de 1,2 million).

– Les **revenus** sont supérieurs de 6,8% par rapport au budget 2007. Le budget 2008 inclut l'intégration du service informatique de la Ville de La Chaux-de-Fonds, la poursuite du projet de police neuchâteloise, celle du projet de retraite anticipée et la réforme du Tribunal administratif. Ces réformes importantes engendrent des augmentations de charges, notamment en personnel, qui sont compensées par des recettes, comme au CIEN (ex-STI) ou la PCN, ou par des prélèvements ponctuels au fonds de réforme des structures des communes (FRSC) ou au Fonds de réforme des structures de l'Etat (FRSE).

– Au final, les **charges nettes** sont inférieures de 1,9% par rapport au budget 2007. Les recettes représentent quant à elles 36,1% des dépenses brutes (34,2% dans le budget 2007).

Tableau 2 – Charges nettes des entités du DJSF (base de calcul: enveloppe)				
CC Entité	**Budget 2008**	**Budget 2007**	**Différence**	**Comptes 2006**
2010 Secrétariat général	840'100	804'100	36'000	861'002
3300 Office d'organisation	230'800	234'000	– 3'200	218'430
2011 Politique familiale et égalité	288'300	289'100	– 800	262'814
2050 Service de la justice	– 4'978'200	– 6'455'300	1'477'100	– 4'910'665
2051 Tribunal cantonal	4'091'400	3'657'400	434'000	3'586'815
2052 Tribunaux de districts	4'990'100	5'027'800	– 37'700	4'510'423
2056 Tribunal fiscal	631'500	371'700	259'800	335'816
2053 Autorités de conciliation	1'885'100	626'800	1'258'300	618'633
2054 Ministère public	2'835'500	1'937'900	897'600	1'712'099
2055 Juges d'instruction	346'700	3'009'100	– 2'662'400	2'900'477
2200 Service pénitentiaire	5'601'800	4'892'800	709'000	5'627'558
2201 Prison préventive, La Chaux-de-Fonds	3'389'700	3'324'700	65'000	3'248'169
2203 EEP Bellevue, Gorgier	2'774'400	2'288'300	486'100	2'411'605
2204 EEP La Ronde	1'065'900	1'000'500	65'400	854'822
2220 Service de probation	1'182'100	1'105'600	76'500	1'043'525
2350 Police cantonale	38'869'300	38'526'300	343'000	37'739'392
2351 Ecole régionale d'aspirant police (ERAP)	0	0	0	0
2600 Service sécurité civile et militaire	2'215'100	2'215'400	– 300	2'050'269
2551 Ets militaires exploit.et administration	0	363'300	– 363'300	220'848
3050 Service financier	4'831'400	5'401'600	– 570'200	3'279'647
3100 Service des contributions	13'409'300	11'771'400	1'637'900	11'062'218
3200 Service juridique	2'293'600	2'343'800	– 50'200	2'243'644
3250 Service des ressources humaines	3'957'600	9'367'500	– 5'409'900	2'578'943
3350 Service du traitement de l'information	12'343'200	13'509'100	– 1'165'900	13'362'610
3351 STI - Entité neuchâteloise	0	0	0	
3500 Administration de la caisse de pensions	– 260'000	– 261'300	1'300	6'109'324
3450 Gérance des immeubles	6'529'300	6'164'300	365'000	– 278'821
3700 Service des communes	439'900	463'300	– 23'400	449'436
	109'803'900	**111'979'200**	**– 2'175'300**	**102'099'031**

La principale diminution, par groupes de charges et de revenus, entre les budgets 2007 et 2008, est enregistrée dans les charges de personnel (groupe 30: – 2,45 millions) et les subventions redistribuées (groupe 37: – 1,26 million), avec une diminution de recettes équivalentes dans le groupe 47. Les revenus augmentent tout particulièrement dans le groupe 43 (contributions + 3,8 millions) et les imputations internes (+ 0,98 million).

Tableau 3 - Variation des effectifs du DJSF entre le budget 2007 et le budget 2008

	Nouveaux postes	Remplace-ments ordinaires, taux d'activité, suppressions	Remplace-ments anticipés	Transferts internes à l'ACN	Transferts interinstitu-tionnels	A charge de tiers ou du FRSE	Total
Secrétariat général						0.6	0.6
Service de la justice	1.0	– 2.5		8.0			6.5
Tribunal cantonal (magistrats)	1.0					2.0	3.0
Tribunal cantonal (administration)	1.6	– 0.2				3.0	4.4
Tribunal fiscal (magistrats)		0.2					0.2
Tribunal fiscal (administration)		– 0.5					– 0.5
Ministère public	0.4	– 0.1					0.3
Service pénitentiaire		– 0.5					– 0.5
EEP Bellevue		– 0.4					– 0.4
Service de probation	1.0						1.0
Police cantonale		– 7.4	10.0		8.0		10.6
Service sécurité civile et militaire		0.1					0.1
Service financier		– 1.3		– 23.0			– 24.3
Service des contributions				15.0			15.0
Service juridique		– 0.5		1.1			0.6
Service des ressources humaines		– 1.0				0.8	– 0.2
Service informatique		– 1.4		– 4.0	16.2		10.8
Administration caisse de pensions						3.4	3.4
Total	5.0	– 15.5	10.0	– 2.9	24.2	9.8	30.6

Le tableau ci-joint permet de bien comprendre les variations du personnel au sein du département. Un effort conséquent est fait dans de nombreux services en vue de réduire les charges de personnel.

La sous-commission s'est penchée particulièrement sur les variations d'effectif au sein de la police cantonale. En effet, malgré la reprise d'effectifs des polices communales, 8 policiers formés et 7 aspirants ont déjà été engagés en 2007 et l'engagement de 2 policiers formés, de 2 assistants de sécurité publique et de 12 aspirants est encore prévu.

Un rapport détaillé nous a été soumis concernant la planification des effectifs pour 2006-2011. Cette planification est élaborée en tenant compte de l'objectif de 411 EPT au sein de la police cantonale pour 2011.

4.2.2.2. Examen de détail

Office d'organisation

Le développement d'un projet-pilote de travail à domicile, qui concernera dans un premier temps une vingtaine de personnes, a retenu l'intérêt des membres de la sous-commission.

L'office réfléchit actuellement à l'utilisation des locaux libres dans les bâtiments de la prison de Neuchâtel.

Politique familiale et égalité

La sous-commission prend acte de la volonté du Conseil d'Etat de maintenir cet office et ce, malgré le départ de ses deux responsables. Sur la base des propositions de la commission consultative en matière de politique familiale et d'égalité, l'office a élaboré un catalogue de mesures destinées au personnel de l'Etat. La plupart d'entre elles sont de la compétence du Conseil d'Etat et entreront en vigueur le 1er janvier 2008. En revanche, la possibilité d'un congé parental non payé et l'introduction d'un congé d'adoption exigent une modification de la loi sur le statut de la fonction publique. A cet effet, le Grand Conseil sera saisi d'un rapport lors de sa

session de janvier 2008. Parallèlement, l'office a participé au développement d'une structure d'accueil destinée aux jeunes enfants des collaborateurs-trices de l'Etat (voir ci-après sous "Service des ressources humaines").

Service de la justice

La sous-commission s'est posé la question si le montant budgetisé sous le chapitre "Amendes" ne devait pas être augmenté, suite à la dernière révision du Code pénal suisse, introduisant notamment la sanction des "jours-amende". Finalement, il semble adéquat de ne pas augmenter ce poste, en particulier vu le nombre élevé de condamnations à des "jours-amende" prononcées avec un sursis. Par ailleurs, le délai de paiement de ces jours-amende est d'une année, ce qui n'en facilite pas la perception.

Magistrature

Les évolutions engendrées par les modifications législatives au niveau fédéral chargent les magistrats de l'ordre judiciaire. Des augmentations de dotation sont déjà prévues pour 2008. L'introduction en 2010 de la révision de la procédure pénale créera une charge supplémentaire de travail et une dotation complémentaire devra être accordée. Sans augmentation de la dotation, il existe un risque important de blocage du système et de réduction significative des droits du justiciable.

Service pénitentiaire

Ce service s'est préoccupé de la planification des travaux de rénovation et d'aménagement aux prisons de la Chaux-de-Fonds et de Gorgier. Un rapport d'investissement sera soumis au Grand Conseil en mars 2008 à ce sujet. Ces travaux sont indispensables pour permettre au service pénitentiaire de remplir sa mission de manière adéquate, tout en donnant également suite aux concordats intercantonaux qui donnent notamment la mission au canton de Neuchâtel de répondre aux besoins de détention des jeunes filles mineures.

Police cantonale

L'Eurofoot nécessitera un engagement important de la police cantonale, en particulier si une équipe dite "à risques" réside dans le canton (un hôtel de Neuchâtel et le terrain de l'Anneau d'athlétisme ont été proposés aux participants). La décision interviendra vraisemblablement courant décembre 2007. Des charges financières supplémentaires ont été prises en compte pour un montant de 900.000 francs.

ERAP

Un projet-pilote de formation pour des assistants en sécurité publique est prévu.

Service sécurité civile et militaire

Son regroupement avec les établissements militaires à Colombier est en cours et devrait permettre de rationaliser encore mieux ses prestations.

Après l'accent mis pendant la première partie de la législature sur l'organisation de la police, une réflexion sur l'organisation en matière de lutte contre le feu a été entamée.

Service financier

Ce service connaît une restructuration importante, puisqu'il abandonne toutes les tâches de perception qu'il remplissait. Quinze EPT sont transférés au service des contributions pour la perception de l'impôt et 8 EPT au service de la justice pour la perception des amendes et des frais de justice.

L'introduction de la nouvelle répartition des charges entre la Confédération et les cantons et la nouvelle péréquation financière provoquent une charge importante de travail.

Service des ressources humaines

Suite à l' "affaire" du recteur de l'Université, la sous-commission a souhaité recevoir des indications précises sur les contrats de droit privé conclus par le Conseil d'Etat. Confirmation nous a été donnée que seuls 10% des contrats sont de droit privé, la plupart à temps partiel ou pour des projets particuliers, limités dans le temps.

Sous le point "Mesures famille et égalité", un montant de Fr. 200.000 francs est budgétisé, afin de permettre l'ouverture de structures d'accueil pour de jeunes enfants. Un groupe de projet a élaboré un concept permettant l'ouverture de 2 structures d'accueil, à La Chaux-de-Fonds (10 places prévues) et à Neuchâtel (20 places prévues). Ce projet est développé en partenariat avec la Banque cantonale. Une association sera créée pour gérer ce projet. L'Etat prendra en charge les parts cantonale et communale, l'employé sera sollicité pour le paiement de sa part. L'accueil d'enfants devrait être possible dès la rentrée d'août 2008.

Service informatique de l'entité neuchâteloise

Ce service a été créé par la fusion du STI et du SIC (La Chaux-de-Fonds).

Le besoin de nouveaux locaux, mieux adaptés, devient urgent et nécessitera le vote d'un crédit d'investissement.

Caisse de pensions

Le regroupement des Caisses de pensions cantonale et des villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel nécessite un travail important. Les enjeux sont importants. Sept groupes de travail étudient ce regroupement, dont l'entrée en vigueur est toujours envisagée pour le 1er janvier 2009. Les problèmes principaux sont le taux de couverture (très différent pour les 3 entités) et celui des prestations assurées.

Gérance des immeubles

Ce service est chargé du paiement de la totalité des locaux loués pour les besoins de l'administration cantonale. Les montants des locations ne sont pas imputés à charge des utilisateurs.

Service des communes

Ce service est fortement sollicité par les projets de fusion de communes, que le Conseil d'Etat espère voir développer ses premiers effets au 1er janvier 2009.

Au niveau de la péréquation intercommunale, un resserrement des taux d'imposition pratiqués par les diverses communes du canton est à relever.

4.2.3. Département de la santé et des affaires sociales

4.2.3.1. Généralités

La sous-commission a examiné le budget 2008 du DSAS le 4 octobre 2007. La représentation du département était composée du conseiller d'Etat, M. Roland Debély, du secrétaire général du département et du responsable administratif et financier. Les chefs de service étaient présents lors de l'examen de leurs services respectifs.

En introduction, le chef du DSAS rappelle que le budget respecte la volonté fixée par le Conseil d'Etat dans son programme de législature 2005-2009. La comparaison du budget 2008 avec celui de 2007 est pratiquement impossible en raison de différents changements intervenus cette année, notamment l'introduction de la RPT et du principe d'échéance complet. Parmi les éléments constitutifs des enveloppes départementales, les directives fixées par le Conseil d'Etat pour les différents secteurs d'activité prévoyaient notamment que les tâches jugées prioritaires par le Conseil d'Etat selon le programme de législature ont été augmentées de 2% alors que les autres

ont subi une diminution de 1,35 %; de plus l'adaptation des salaires de 1,53% selon la négociation avec les partenaires sociaux et fixée par la loi, devait être comprise dans l'enveloppe.

La pression sur différents secteurs du département est forte. En matière de santé, Neuchâtel est parmi les cantons qui ont des coûts par habitant plus élevés que la moyenne suisse. Dans le domaine des dépenses sociales, vu les revenus plus modestes et le taux de chômage plus élevé que la moyenne, Neuchâtel se situe dans les cantons ayant des charges sociales importantes.

Pour plusieurs commissaires il est inquiétant de voir que le Conseil d'Etat n'a pas jugé les domaines de la santé et du social globalement prioritaires, hormis quelques secteurs (SAD, lutte contre la drogue, prophylaxie et assurance-maladie). Les usagers des services sociaux ont été et sont toujours très touchés par la politique restrictive de notre canton et ce sont pourtant eux qui ont le plus besoin de l'Etat redistributeur.

Dans le secteur de la petite enfance, le budget 2008 se voit doté d'une augmentation de 1,1 million de francs. Cette augmentation permettra d'inclure dans le plan d'équipement, dès janvier 2008, environ 310 places de crèche déjà existantes, mais pas encore subventionnées par le canton. Elle permettra également d'introduire le subventionnement cantonal de 800 places dans des structures d'accueil para-scolaires dès août 2008.

Dans la politique du personnel, l'inquiétude est grande pour certains commissaires, car les services sont soumis à une pression financière très forte. La volonté de mettre en place des outils de travail performants est claire mais il n'y a pas vraiment de réelles restructurations pour le moment dans le département.

Le budget 2008 du DSAS présente un excédent de charges supérieur de 64,7 millions de francs (+ 17,5%) en comparaison au budget 2007, mais de 96 millions (-18,1%) inférieur par rapport aux comptes 2006. Cette dernière différence est le fait du rattrapage lié au principe d'échéance.

Les charges du budget 2008 sont plus élevées de 30,8 millions (6,1%) par rapport à celles du budget 2007. Les revenus quant à eux marquent une diminution de 33,9 millions (-24,6%) par rapport au budget 2007.

L'importance de ces écarts découle pour l'essentiel des transferts de charges (+ 37,6 millions) et des pertes de revenus (-36,6 millions), soit une péjoration totale de 74,2 millions de francs, en lien avec l'entrée en vigueur de la RPT au 1er janvier 2008.

Le tableau ci-après présente l'évolution des charges et des revenus, par nature, entre les budgets 2008 et 2007, ainsi que le résultat obtenu aux comptes 2006.

Département de la santé et des affaires sociales	B2008	B2007	B08-B07	%	C2006	B08-C06	%
30 Charges de personnel	52'008'900	52'263'600	-254'700	-0.49%	49'632'236	2'376'664	5%
31 Biens, services et marchandises	8'885'300	7'619'100	1'266'200	16.62%	7'385'905	1'499'395	20%
33 Amortissements	3'149'700	3'321'800	-172'100	-5.18%	3'952'081	-802'381	-20%
35 Dédommagement aux collectivités publ	228'000	205'200	22'800	11.11%	172'066	55'934	33%
36 Subventions accordées	473'189'800	443'341'100	29'848'700	6.73%	665'611'736	-192'421'936	-29%
37 Subventions redistribuées	4'000	50'000	-46'000	-92.00%	3'008	992	
38 Attributions aux financements spéciaux	570'000	570'000	0	0.00%	793'023	-223'023	-28%
39 Imputations internes	115'000	0	115'000		0	115'000	
3 Charges	538'150'700	507'370'800	30'779'900	6.1%	727'550'055	-189'399'355	-26.0%
42 Revenus des biens	307'500	326'500	-19'000	-5.82%	314'832	-7'332	-2%
43 Contributions	23'028'000	23'757'000	-729'000	-3.07%	26'894'948	-3'866'948	-14%
44 Parts à des recettes sans affectation	575'000	575'000	0	0.00%	570'621	4'379	1%
45 Dédommag. de collectiv. publiques	0	0	0		102'958	-102'958	-100%
46 Subventions acquises	79'991'000	113'095'600	-33'104'600	-29.27%	169'309'687	-89'318'687	-53%
47 Subventions à redistribuer	4'000	50'000	-46'000	-92.00%	3'008	992	33%
4 Revenus	103'905'500	137'804'100	-33'898'600	-24.6%	197'196'054	-93'290'554	-47.3%
Excédent de charges	434'245'200	369'566'700	64'678'500	17.5%	530'354'001	-96'108'801	-18.1%

La RPT concerne le secteur de la santé par un écart de 12 millions réparti de la manière suivante:

– suppression de la subvention fédérale pour l'aide et les soins à domicile et les foyers de jour; 6 millions;

– suppression des subventions fédérales AI pour les prestations délivrées par l'Hôpital de Préfargier; 2 millions;

– perte de recettes de 4 millions dans le domaine AI pour les raisons citées ci-avant.

Le domaine du social est quant à lui concerné à hauteur de 62,2 millions, soit:

– réduction de la subvention fédérale dans le secteur des bourses; 1,6 million;

– nouveau mode de financement fédéral pour la réduction des primes de l'assurance-maladie, avec pour corollaire une diminution des recettes de l'ordre de 31 millions;

– augmentation des charges du secteur des établissements spécialisés d'approximativement 30 millions en raison des pertes de subventions fédérales enregistrées.

Outre le phénomène RPT, divers autres facteurs ont également une influence sur cet exercice budgétaire, par exemple:

– l'intégration de l'office des bourses, auparavant au DECS. Cette entité a été rattachée au service de l'action sociale;

– le transfert de 3 institutions AI pour mineurs au DECS;

– le transfert des charges liées à la réduction des prix de pensions à la CCNC;

– le transfert sur les charges de l'aide matérielle d'une somme de 3,5 millions provenant de la modification de la Loi fédérale sur l'asile, qui impose dès 2008 aux cantons de prendre en charge les personnes admises provisoirement depuis plus de 7 ans;

– la stricte application du principe d'échéance en opposition au principe de caisse jusqu'alors appliqué. A ce sujet, il convient de préciser que le budget 2007 tenait encore compte dans plusieurs secteurs d'un décalage 80/20, soit 80% de l'année courante et 20% de l'année précédente;

– le développement de prestations, souhaité par le Conseil d'Etat, en matière de structures pour la petite enfance.

4.2.3.2. Examen de détail

Service des établissements spécialisés (SES)

Le budget 2008 a un nouveau visage car la Confédération se retire complètement du financement AI dès le 1er janvier 2008.

Les subventions de la Confédération aux institutions diminuent de 1.350.000 francs, en lien avec la RPT, somme que le canton doit compenser. Les institutions AI dans le canton se voient également amputées d'une somme de 25.680.000 francs. L'augmentation due au transfert de charges de la CCNC, également liée à la RPT, se monte à 300.000 francs.

Le transfert au DECS de 3 institutions AI avec classes intégrées allège le budget du DSAS de 8 millions de francs.

Pour les placements AI hors du canton, le budget du SES subit une augmentation de 2.570.000 francs due à la RPT, nuancée par le transfert au DECS de la part liée aux placements hors canton des mineurs AI, qui entraîne une diminution de 1.300.000 francs.

La RPT prévoit pour ce secteur d'activité un délai transitoire de 3 ans à dater du 1er janvier 2008. Durant cette période, les cantons sont astreints à maintenir une offre de prestations financièrement au moins égale à celle dont ils disposent au budget 2007, et à élaborer dans le même temps un plan stratégique détaillé sur la réorganisation des établissements spécialisés, ce qui pose des questions de fond dans notre canton. Le domaine sera étudié notamment en prenant en compte les réflexions menées dans les différents groupes Renard. Ce plan sera examiné par une commission d'experts de la Confédération qui devra donner son aval à la réorganisation.

Le principal souci, actuellement, dans le domaine de la lutte contre la drogue est de faire reconnaître par Santésuisse le point Tarmed des centres ambulatoires. La comparaison avec les autres cantons s'avère difficile car des prestations différentes sont assumées à Neuchâtel par les

centres ambulatoires par rapport aux autres cantons, ce qui signifie que pour l'année 2007 aucune facture n'a pu être établie. C'est donc le département qui fait les avances de trésorerie pour garantir le fonctionnement des différents établissements.

Une commissaire souhaite qu'une réflexion globale de stratégie soit menée pour la réorganisation de ce secteur et que le service soit accompagné dans cette démarche en prenant en compte notamment la réduction importante de l'effectif du personnel. La relation entre la suppression d'un poste de travail et la masse de travail reportée sur d'autres employés ne doit pas être négligée.

Le chef de service nous informe qu'une réflexion est en cours afin d'examiner la possibilité de rattacher le SES au service de la santé publique. La difficulté majeure est la différence de prise en charge financière. Le service de la santé publique subventionne le fonctionnement des institutions alors que le SES subventionne la prise en charge de la personne.

Une réflexion est également en cours pour honorer le concordat intercantonal en matière de placement des jeunes filles mineures.

Service des mineurs et tutelles

L'office des tutelles a un nombre de dossiers très important à traiter, environ 50 dossiers par assistant social, ce qui est important. Tout est mis en œuvre pour que les dossiers soient traités sans délai d'attente.

L'office des mineurs traite entre 140 et 150 dossiers par assistant social. Les cas urgents sont réglés avec un délai de 2 semaines. Une péjoration du suivi est incontestable, surtout pour l'orientation des personnes à la bonne place. Objectivement, les secteurs "adultes" des villes ne peuvent plus faire de suivi, la surcharge est historique car la tendance va incontestablement vers une prise en charge ambulatoire, ce qui demande du temps. La surcharge de l'office est donc chronique.

La réorganisation de l'autorité tutélaire est indispensable car cette prestation a été mise en place dans les années 1960, ce qui veut dire qu'elle doit être adaptée aux besoins. Les offres du haut et du bas du canton doivent être harmonisées.

Dans le domaine de la petite enfance une augmentation de la subvention de 1,1 million est inscrite au budget, ce qui permettra d'inclure dans le plan d'équipement, dès janvier 08, env. 300 places de crèche déjà existantes mais pas subventionnées par le canton. Elle permettra également d'introduire le subventionnement cantonal de 800 places dans des structures d'accueil para-scolaire dès août 2008. Il s'agira d'être attentif aux structures qui perdent le subventionnement de la Confédération entre janvier 2008 et juillet 2008 et qui comptaient sur un subventionnement de l'Etat dès janvier 2008.

Notons bien qu'avec cette somme aucune nouvelle place n'est créée dans ce domaine. Dans ce secteur, le canton de Neuchâtel n'atteint pas l'objectif fixé dans le rapport de 2001 à l'appui de la loi sur l'accueil de la petite enfance qui tablait sur 2000 places disponibles dès 2006 alors que nous arrivons à 1527 places disponibles en 2007.

Service de l'action sociale (SAS)

Pour l'aide sociale, les charges se sont élevées à 69,3 millions de francs en 2006. Compte tenu de l'amélioration de la situation économique, l'aide qui sera versée en 2007 est estimée à 65,5 millions, ce qui signifie une diminution de 5,4%. Cette baisse devrait se poursuivre en 2008 vu l'introduction des mesures pour les moins de 30 ans et l'embellie économique persistante. Pour le budget 2008, outre la diminution prévue, il faut tenir compte d'une charge supplémentaire de 3,5 millions de francs en raison de la modification de la loi sur l'asile, qui met à charge des cantons et des communes l'aide matérielle versée aux personnes admises provisoirement dans notre pays depuis 7 ans et plus.

L'aide matérielle est fortement influencée par tout ce que les autorités mettent en place en amont. Par exemple, ce que l'AI ne rembourse pas doit très souvent être compensé par l'aide matérielle.

Si des moyens plus importants peuvent être octroyés à l'office des bourses, une diminution de l'aide matérielle est probable.

Pour les programmes d'insertion, un montant de 1,3 million de francs est prévu au SAS.

Pour les avances de contributions d'entretien, le montant du budget 2008 est majoré de 100.000 francs par rapport à 2007, ce qui permettra d'introduire un palier supplémentaire afin d'atténuer les effets de seuil. En effet, avec une seule contribution de 400 francs, l'effet de seuil est parfois considérable. L'introduction du deuxième palier permettra de l'atténuer, ce qui pourra être fait en modifiant le règlement d'application. De plus, nous sommes parmi les cantons les plus restrictifs. Les limites du revenu n'ont pas été indexées depuis 10 ans et après 2 ans d'octroi, le versement est suspendu. Si la durée était portée à 4 ans, environ 14% des bénéficiaires pourraient se passer d'un complément versé par l'aide matérielle, mais cela nécessiterait des moyens supplémentaires à l'office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien (ORACE). Les commissaires rappellent qu'ils avaient demandé aux comptes 2006 que l'efficacité des prestations octroyées par l'ORACE soit améliorée. Il y a certes eu un effort mais il reste encore trop partiel.

L'office des bourses est nouvellement rattaché au SAS. Avec l'augmentation budgétaire de 15% il est tenu compte uniquement de l'augmentation du nombre des demandes qui est toujours plus important. Dans ce domaine, une diminution de la subvention de la Confédération, due à la RPT, de 1.441.000 francs, doit être compensée par le canton. Une réflexion est en cours en Suisse romande afin d'harmoniser les conditions d'octroi et de simplifier les critères. Des contacts inter-services sont établis afin de traiter les dossiers d'une manière satisfaisante avec les moyens à disposition.

Service médico-psychologique pour enfants et adolescents (SMPEA)

Le chef de service est soucieux d'un accompagnement adéquat dans la mise en place du Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP). Plusieurs changements vont intervenir ces prochains temps avec toutes les réformes lancées (Renard, RPT, CNP). Cela demande un temps considérable. Le défi est grand et tout le monde est dans l'attente des décisions politiques.

La diminution momentanée de l'effectif due aux difficultés de recrutement est gérée, mais il y a plus de travail vu l'augmentation de la prise en charge ambulatoire. Toutefois, un effort considérable est fait pour permettre une prise en charge dans des délais raisonnables.

Les institutions sont certainement les plus touchées par le manque de disponibilité des thérapeutes. Tous leurs besoins et demandes ne peuvent être pris en considération. De ce fait, les institutions sollicitent moins le service, ce qui pourrait entraîner à long terme une baisse de la qualité des prises en charge.

Une commissaire demande pourquoi le SMPEA est intégré au CNP et s'il ne faut pas craindre une plus grande difficulté d'accès pour les familles du fait de la présence du terme "psychiatrie"?

Le chef de service fait remarquer qu'il faut prendre en considération que la pédopsychiatrie demande une prise en charge interdisciplinaire et que la difficulté est souvent le lieu du traitement qui est stigmatisé. Il est dès lors important de garder une interface non-stigmatisante. La mission du SMPEA n'est pas seulement la prise en charge psychiatrique mais aussi l'accompagnement des familles et l'ouverture à l'éducation interdisciplinaire, notamment avec le milieu éducatif et scolaire. Ce n'est pas parce que le service est dans la réflexion du CNP que le lieu doit être commun. Le chef de service fera valoir ce point de vue auprès des instances dirigeantes du futur CNP.

Dans les remboursements de frais divers, on trouve une somme plus élevée de 195.000 francs due à la récupération du contentieux, car la période jusqu'en 2005 était en tiers-garant et, depuis 2006, le remboursement des caisses-maladie a passé en tiers-payant.

Hôpital cantonal psychiatrique de Perreux

L'augmentation du budget pour l'hôpital cantonal est dû plusieurs raisons.

Dès 2008, l'HNe facturera le coût réel, des prestations mises à disposition de Perreux sur le site du Locle, ce qui entraîne une hausse de 981.000 francs par rapport au budget 2007. Les mesures salariales pour la CCT 21 se sont avérées plus élevées que la projection, mais elles sont compensées par une diminution de l'effectif soignant due à la suppression de 8 lits d'hospitalisation dans l'établissement.

Une diminution des ressources du centre de psycho-gériatrie est liée à la baisse des journées d'hospitalisation en raison de la durée plus courte du séjour par patient. Par contre, le nombre des

admissions est plus élevé. Malheureusement, les remboursements par les caisses-maladie sont calqués sur les journées d'hospitalisation. Un suivi des patients à domicile et dans les EMS est mis en place.

Malgré la diminution des lits psychiatriques, les admissions ont augmenté, ce qui montre bien que nous vivons dans une société où les besoins de la population sont de plus en plus grands dans le domaine de la psychiatrie. Ceci est dû en particulier à une population globalement plus âgée que dans d'autres cantons. A l'avenir la demande de la prise en charge en ambulatoire sera encore plus élevée, ce qui nécessitera un développement de ce domaine.

La question du financement par prestation soulève quelques interrogations. On peut se demander si d'autres paramètres ne devraient pas aussi être pris en compte, comme le vieillissement de la population, le chômage, le taux de migration. Les paramètres socio-culturels d'un canton influencent malgré nous les structures psychiatriques.

Service de la santé publique

NOMAD: les conventions entre NOMAD et les diverses fondations ne sont pas encore signées. La directrice est engagée depuis le mois de septembre. Le Centre de santé de la Basse-Areuse est le projet-pilote. La mise en place de la structure cantonale doit se faire en profitant des départs naturels. Il est constaté qu'il n'y a pas de moyens supplémentaires mis à disposition de NOMAD pour permettre la réorganisation demandée. Cela signifie qu'il n'y a que les économies faites à l'interne de l'organisation qui peuvent être réinvesties dans la réforme.

La sous-commission est inquiète car la pression dans le domaine de la santé est grande. La négociation et l'introduction de la CCT 21 ont engendré des surcharges considérables dans différents établissements. Ces dernières doivent être absorbées. L'ouverture de plusieurs chantiers de réflexion et de réformes dans le domaine demande des forces vives pour mener à bien ces projets. Or en même temps nous constatons une diminution de l'effectif. Il y donc une attention particulière à porter dans ce domaine.

La diminution de l'enveloppe budgétaire d'HNe est encore en négociation avec le Conseil d'administration. La situation est pour le moins difficile. Des solutions devront être trouvées pour permettre à HNe de remplir les missions qui lui sont confiées et de fonctionner d'une manière acceptable tant pour le personnel que pour la population neuchâteloise. La sous-commission souhaite que le Conseil d'Etat, avec le service cantonal de la santé publique, puisse mettre l'accent sur l'accompagnement pour l'attribution de l'enveloppe et le processus de la politique de santé plutôt que sur le curatif, ce qui est le cas pour le budget 2008. L'effort fourni par HNe, surtout par la direction, pour les relations extérieures (conférences de presse, relations avec les syndicats, négociations avec le Conseil d'Etat) est énorme. On peut craindre que ce soit autant d'énergie qui manquera pour la mise en place d'une véritable politique d'entreprise.

Service de l'assurance maladie

Le crédit de 14,5 millions de francs pour rattraper l'arriéré du contentieux de l'assurance-maladie, voté par le Grand Conseil en octobre 2007, concerne l'exercice 2007 et n'apparaît donc pas dans ce budget.

L'effort pour la réduction des primes est maintenu au niveau de 2007, ce qui veut dire que la part cantonale est augmentée de 29,231 millions de francs vu la diminution des subventions fédérales dans le cadre de la RPT.

Pour le budget 2008, le contentieux est inscrit dans une nouvelle ligne budgétaire ce qui permet une totale transparence.

En 2008 comme en 2007, les enfants et jeunes adultes jusqu'à 25 ans et en formation bénéficieront d'une réduction de la moitié de leurs primes. De même, les indépendants devront demander explicitement les subsides, il n'y a plus d'automatisme. La participation aux coûts des primes ou participation aux frais non payés par les bénéficiaires de l'aide matérielle sera toujours refacturée au service de l'action sociale.

La méthode de travail a dû être adaptée à la réalité. Pour le contentieux, les contrôles sont faits par sondage et par assurance. Il y a une grande disparité dans le travail fourni par ces dernières. Les efforts de vérification seront concentrés sur les assureurs qui ont une grande marge d'erreur.

La négociation pour les hausses ou les baisses des primes est de la compétence de la Confédération, les cantons ne peuvent pas directement intervenir, si ce n'est sous la forme d'un préavis.

Les simulations pour l'attribution des subsides LAMal dans les différentes catégories commencent à être faites actuellement dans le service et feront l'objet d'une analyse lors d'une séance ultérieure avec la sous-commission. Comme l'an dernier, la sous-commission pourra travailler cette question avant l'adoption du budget par le Grand Conseil.

Pour terminer, la sous-commission a examiné à sa demande les différentes versions du budget jusqu'à son adoption par le Conseil d'Etat. Il est constaté que les arbitrages se déroulent à l'intérieur des départements et pas entre eux. Ce qui, dans un secteur aussi lourd que la santé et le social, n'est évidemment pas sans conséquence.

4.2.4. Département de la gestion du territoire

4.2.4.1. Généralités

La sous-commission s'est réunie le vendredi 5 octobre 2007 en présence de M. Fernand Cuche, conseiller d'Etat, chef du département, du secrétaire général du département ainsi que de tous les chefs de services et d'offices concernés, à l'exception de celui du logement qui était empêché. Les membres de la sous-commission tiennent à remercier toutes ces personnes de leur disponibilité ainsi que des réponses précises données à leurs questions.

En introduction, le chef du département relève que l'élaboration du budget 2008 a été un exercice particulièrement exigeant. De plus, le calendrier a dû être légèrement décalé en raison des derniers chiffres de la péréquation financière fédérale qui sont arrivés le 5 juillet 2007 avec un manque de près de 20 millions de francs par rapport aux prévisions antérieures alors que le budget cantonal était sous toit. Le Conseil d'Etat, au vu de cette situation, a été contraint à revoir ses chiffres car il a estimé que la situation financière du canton ne justifiait pas de sortir des mécanismes de frein aux dépenses.

En ce qui concerne l'office des transports, un amendement du Conseil d'Etat est proposé compte tenu des besoins effectifs de l'investissement cantonal en relation avec les engagements de la Confédération.

Enfin, tout le volet concernant le RUN est désormais attribué au Département de l'économie (DEC).

4.2.4.2. Examen de détail

Office des transports

Compte 364400, Entreprises de transports

La très forte augmentation des charges s'explique notamment par les nouvelles règles de la RPT qui voient un transfert de charges sur le canton de 10,5 millions de francs en chiffres ronds. Le Conseil d'Etat a toutefois renoncé à tout report de charges sur les communes.

Un commissaire relève que, selon la loi, les entreprises de transports publics qui apposent des publicités sur les vitres latérales de leurs véhicules ne peuvent pas bénéficier de subventions. Or, quelques véhicules sur pneus sont couverts d'enseignes transparentes.

Le chef du département indique que des négociations sont en cours avec les entreprises, qui doivent toujours fournir plus de prestations avec moins de moyens, et pour lesquelles le produit de ces publicités n'est pas négligeable. Un compromis devrait être trouvé visant à admettre la présence d'annonces publicitaires sur l'arrière des véhicules ainsi que sur deux fenêtres de chaque côté.

Surpris que l'on puisse ainsi s'arranger avec la loi, les membres de la sous-commission attendent une proposition de modification de la loi pour légaliser cette pratique.

Compte 364800, Subsides divers sociétés économie mixte

Le Conseil d'Etat a choisi le moyen du budget 2008 pour introduire la promotion de la nouvelle communauté tarifaire intégrale. L'objectif est sa mise en œuvre au moment du changement d'horaire de décembre 2008, à défaut de quoi il faudrait compter avec un retard de six mois environ.

Compte 439850, Recettes diverses

Par un amendement, le Conseil d'Etat propose d'augmenter de 520.000 francs la tranche d'investissement 2008 du crédit de 10.600.000 francs voté par le Grand Conseil le 3 octobre dernier afin de pouvoir assumer la part de financement correspondant aux investissements prévus par les CFF. En compensation, le service financier a suggéré le remboursement des subventions à l'investissement des années 1979 à 1994, qui sont déjà amorties, et leur comptabilisation en tant que recettes diverses. Les subventions en question concernent la compagnie des TRN qui n'a jamais jusqu'ici remboursé la part cantonale, au contraire de la part fédérale. Les modalités de ce remboursement devront encore être clairement définies avec l'entreprise en question qui a d'ores et déjà donné son accord de principe.

Service des ponts et chaussées

En réponse à la remarque d'un commissaire relative à la maigreur des commentaires à l'appui des chiffres de ce service, les représentants de celui-ci expliquent que seuls les montants présentant une différence de plus de 400.000 francs par rapport aux comptes 2006 ont été pris en compte.

En outre, les plus grands écarts enregistrés par rapport au budget 2007 proviennent de l'application de la RPT.

Enfin, comme dans d'autres départements, les demandes des services ont dû être réduites pour maintenir le budget dans les limites fixées par le Conseil d'Etat. Selon les chapitres, des explications sont données aux commissaires sur les projets qui ont ainsi dû être abandonnés ou considérablement réduits.

Comptes 303000, AVS, ALFA, chômage, accidents LAA, et 304000, Caisse de pensions

Un commissaire s'étonne de l'évolution de ces postes, tant par rapport aux comptes 2006 que par rapport au budget 2007 et qui ne correspond en rien à celle des salaires. Selon le service, ces chiffres proviennent de la Caisse de pensions et du service financier. Renseignements pris, il apparaît qu'au début du mois d'avril, ce dernier a transmis des directives pour ces deux comptes en indiquant des taux à appliquer (sur le total du compte 301000, Traitements du personnel) de 9,1% pour le compte 303000 et de 8,8% pour le compte 304000, et cela sur la base d'une estimation par rapport aux comptes 2006. Les formulaires retournés par le service des ponts et chaussées le 9 mai 2007 tiennent compte d'un taux de 10,9% pour les deux comptes, pour des raisons qui ne sont pas connues. La sous-commission souhaite à l'avenir un meilleur échange d'informations entre services.

Compte 311030, Véhicules

La demande initiale qui était de 520.000 francs a été réduite à 160.000 francs. Cette opération a pour conséquence d'augmenter la durée moyenne d'utilisation des véhicules qui est de 10 ans pour les véhicules légers et de 15 ans sur les camions.

Compte 440400, Part aux droits sur les carburants

Dans le cadre de la RPT, seule la part de la taxe ordinaire est reversée aux cantons alors que la part de la taxe extraordinaire reste désormais à la Confédération et est affectée aux infrastructures fédérales. A ce jour, aucune donnée chiffrée n'a été fournie par la Confédération et le montant qui figure au budget est une estimation du service.

Ponts et chaussées, entretien et corrections de routes

Compte 307100, Prestations retraités à charge de l'Etat

Ce compte ne concerne que les fonctions classées "pénibles" et les montants sont estimés en francs et non en pour-cent.

Chapitre 31, Biens, service et marchandises

De manière générale, tous les achats de valeur inférieure à 100.000 francs sont imputés au budget de fonctionnement et donc amortis dans l'année.

Compte 314410, Entretien des routes

Le montant initialement demandé était de 6,7 millions de francs et a donc été amputé de 2,3 millions. Des choix devront donc être faits par le service et les interventions seront définies au sortir de l'hiver en fonction de la dégradation des routes qui sera observée. Selon le service, un entretien correct du réseau demande un investissement annuel de 10 millions, ce qui signifie que l'état général du réseau se dégrade année après année et conduira à devoir à terme procéder à des investissements lourds pour sa remise en état.

Ponts et chaussées, économie des eaux

Compte 314405, Entretien des berges et travaux d'art

Le montant demandé par le service était de 450.000 francs. La réduction opérée de 150.000 francs affectera principalement les travaux visant à limiter l'érosion de la Basse-Areuse. On relèvera en outre que les investissements ont été particulièrement faibles en 2006 en raison notamment de la vacance du poste de responsable de l'économie des eaux.

Compte 331000, Immeubles du patrimoine administratif

La diminution provient de la fin de l'amortissement des travaux de l'endiguement de l'Areuse au Val-de-Travers.

Service de protection de l'environnement

Compte 311000, Machines, mobilier et équipement

Les machines et équipements vieillissent et doivent être remplacés pour rester opérationnels, ce qui explique l'augmentation des coûts. A titre d'exemple, les appareils de mesure de la qualité de l'air accusent un âge de 15 ans et posent des problèmes d'entretien et de réparation.

Compte 318000, Mandats, expertises, études

Même avec un montant maintenu par rapport au budget 2007, des travaux doivent être différés ou réduits, en particulier pour le plan cantonal de gestion des déchets et celui de la protection de l'air. En outre, la campagne d'information liée à l'introduction de la taxe au sac pour l'élimination des déchets sera moins large que prévue au départ. Quant au cadastre des sites pollués, il arrive à terme en ce qui concerne les frais à engager par l'Etat. Pour information, le montant demandé par le service pour ce compte était de 449.000 francs.

Pour le plan cantonal de gestion des déchets, il s'agit d'estimer la quantité des déchets verts qui seront récoltés et de définir la manière de les composter. A ce jour, il existe des projets d'installation de compostage de grandes et de petites dimensions que le service doit analyser et harmoniser au travers d'une étude. Quant aux déchets destinés à l'incinération, il est nécessaire de planifier les investissements futurs en prenant en compte non seulement le marché cantonal mais aussi les équipements existants et projetés hors du canton.

Si le cadastre des sites pollués est en voie d'achèvement, il restera à futur des charges pour le canton relatives aux sites dits "orphelins", c'est-à-dire dont les auteurs de la pollution ne peuvent plus être retrouvés.

Au chapitre des stands de tir, les interventions devront être accélérées au vu des échéances des subventions fédérales. Le Conseil d'Etat va soumettre au Grand Conseil une proposition d'utilisation du fonds cantonal des eaux pour financer ces études.

Compte 318440, Elimination de véhicules usagés

Le montant de ce compte doit être mis en regard du compte 435410, Valorisation matériaux des véhicules usagés, et tient compte de la valorisation des matériaux récupérés.

Un commissaire s'inquiète des véhicules et engins abandonnés, en particulier à proximité des fermes, et dont l'élimination pose problème aux autorités communales. Le chef de service indique que si les décisions de la commune restent sans effets, cette dernière peut alors transmettre le dossier au service qui peut intervenir pour faire évacuer les véhicules en question. Toutefois, s'il ne s'agit que d'une question d'esthétique, le dossier doit rester du domaine communal, le service n'intervenant que dans le cas de risques de pollution.

Compte 490471, Prélèvements fonds eaux, charges fonctionnement

Les prélèvements au fonds des eaux concernent l'adduction, l'évacuation et l'épuration des eaux. Ils servent à payer la part de salaires et frais généraux du service relative aux actions de celui-ci pour les trois domaines ci-dessus. Le montant figurant dans ce compte a été défini d'entente avec le service financier.

Service de l'énergie

Compte 301000, Personnel administratif et exploitation

Ce service est doté d'un poste supplémentaire pour les tâches nouvelles qu'il doit assumer.

Compte 331000, Immeubles du patrimoine administratif

Le montant est utilisé en partie pour l'amortissement des programmes de subventionnement des chauffages au bois et autres énergies renouvelables mais pas pour les bâtiments du service.

Compte 351250, Conférences intercantonales

Le commentaire du Conseil d'Etat à l'appui du budget doit être adapté en ce sens que cette augmentation sert à couvrir l'accroissement des activités et actions de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie avec attribution de mandats supplémentaires et extension des tâches de secrétariat pour les réponses aux consultations, toujours plus nombreuses.

Compte 365800, Divers organismes et institutions privées

Le canton peut répondre aux demandes de subventions pour les énergies renouvelables y compris en utilisant des crédits d'investissement. Trois crédits seront ainsi finalisés en 2008 avec révision des taux appliqués. Il n'y aura en revanche pas de subvention cantonale pour les grands projets de chauffage au bois vu l'intervention de la Fondation du centime climatique pour les nouveaux projets à annoncer en 2008 et dont les subventions s'étendront jusqu'en 2012.

Le chef du département relève enfin qu'à futur ce compte 365800 sera vraisemblablement augmenté vu les réticences du service financier à attribuer des subventions au travers de crédits d'investissement.

Compte 460800, Subventions fédérales diverses

La diminution de cette subvention ne relève pas de la RPT mais correspond à la répartition d'un "pot fédéral commun" qui est attribué selon les activités de chaque canton. Pour 2008, il est prévu une diminution des actions de notre canton.

Un commissaire relève que la nouvelle loi sur l'énergie de 2001 permet de recréer un fond qui avait été supprimé entre 1981 et 1995. Or, jamais depuis 2001 ce fond n'a été ouvert par le service financier alors que la base légale existe. Cette situation provient du fait que jusqu'ici, ce fonds n'a pas été l'objet de recettes régulières mais que les subventions reçues étaient directement affectées à des investissements définis. En revanche, à futur, ce fonds pourra être activé avec, par exemple, les recettes provenant de la taxe sur le CO2.

Enfin, dès 2008, il sera possible d'accéder à des subventions européennes.

Service de l'aménagement du territoire

Le budget 2008 a encore été établi par l'ancien chef de ce service.

Compte 318000, Mandats, expertises, études

Le montant demandé au départ par ce service était de 394.000 francs. Sur la différence de 205.000 francs, 183.000 francs seront prélevés sur le fonds d'aménagement du territoire pour financer le plan directeur cantonal. Ce dernier sera quelque peu ralenti mais devra être finalisé dans le cadre du rapport RUN à l'attention de la Confédération, qui comportera également le Transrun. La base légale de la prise en charge de la révision du plan directeur cantonal par le fonds d'aménagement du territoire relève de l'application de l'article 41, lettre *c*, de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), du 2 octobre 1991. La sous-commission suggère de prélever davantage dans ce fonds en 2008 pour ne pas ralentir le plan directeur, sans modifier le résultat du budget de fonctionnement 2008.

Compte 318425, Honoraires, mandats et divers RUN, rubriques 38,39,45,46 et 49

Le chef du département précise que le RUN est devenu une entité autonome qui aura sa propre comptabilité et sera au bénéfice de subventions cantonales, relevant du Département de l'économie et des communes.

La sous-commission déplore le manque d'informations sur les détails de transfert des charges liées au RUN qui n'apparaît pas de façon explicite. Renseignements pris ultérieurement, la participation de l'Etat au RUN fait l'objet dorénavant d'une subvention à l'Association RUN qui se monte pour 2008 à 425.000 francs et est comptabilisée au Département de l'économie (DEC), dans le nouveau fonds cantonal de politique régionale, au compte 365530, Diverses institutions économiques. Ce fonds est alimenté notamment par une bonification budgétaire provenant en partie du service de l'économie en imputation interne.

Service géomatique et registre foncier

Ce service regroupe depuis 2007 les anciens service du cadastre et de la géomatique et service et offices du registre foncier. Un commissaire observe que dans les comptes 2006 l'excédent de charges du premier était compensé par le bénéfice du second alors que depuis la fusion il se dégage un déficit de près de 850.000 francs. Le chef de service relève que cette situation apparaît déjà au budget 2007 auquel le budget 2008 doit être comparé. Dans un courriel transmis ultérieurement, il précise qu'entre les comptes 2006 et le budget 2008 les charges augmentent de 290.811 francs (personnel: 156.241 francs, biens services et marchandises: 87.000 francs, amortissements: 47.564 francs) alors que les revenus diminuent de 548.492 francs (émoluments: – 296.513 francs, année 2006 exceptionnelle; imputations internes: – 251.079 francs).

Compte 301000, Personnel administratif et exploitation

Ce compte est vraisemblablement surévalué compte tenu d'une part de la diminution de 4,3 postes à fin 2007 par rapport à fin 2006 et d'autre part de la réduction d'un poste supplémentaire prévue en 2008.

Compte 431000, Emoluments administratifs

Il s'agit des émoluments du registre foncier qui restent à un niveau élevé après le record enregistré aux comptes 2006 avec près de 4,9 millions de francs; le service s'attend à un résultat proche de 4,7 millions de francs pour les comptes 2007.

Service des forêts

En préambule, le chef de service précise que le plan comptable a été conservé, ce qui permet une comparaison avec les années précédentes. De plus, ce service est fortement touché par les conséquences de la RPT.

Exploitation des bois

Compte 490725, Prélèvements fonds forestier de réserve

Le prélèvement de 500.000 francs au fonds forestier de réserve permet de dégager un bénéfice de cette rubrique, ce qui améliore par là même le résultat du département et donc du budget de l'Etat lui-même. Dans le cas présent, cette opération est destinée à limiter les effets de l'introduction de la RPT, et notamment de la mauvaise surprise de début juillet, et contribue à maintenir les mesures d'équilibre. De façon générale, la sous-commission observe que les prélèvements et attributions aux fonds modifient de façon considérable le résultat global du budget de l'Etat au vu notamment des moyens dont disposent ces fonds. La fortune de ces derniers est passée de 95.879.446,95 au 31 décembre 2006 à une prévision de 63.198.546,99 au 31 décembre 2008, soit une diminution de 32.680.900 ou de 34% sur deux ans. Au passage, la sous-commission souhaite que le chapitre "Fortune des fonds appartenant à l'Etat" comporte des totaux pour les états de fortune et les mouvements prévus annuellement.

La sous-commission constate aussi au chapitre des fonds (fonds forestier de réserve) un net accroissement du compte 314010, Chemins infrastructures et réserves forestières. Cette augmentation s'explique par la nécessité d'un rattrapage de l'entretien des chemins forestiers dont certains appartiennent à l'Etat. Ces prestations bénéficieront de l'appui de la RPT.

Au chapitre des fonds toujours (fonds forestier de réserve), le compte 318010, Frais de gérance et divers, sera utilisé pour la labellisation forestière FSC visant à formaliser la gestion durable des forêts.

Office de la conservation de la nature

Compte 301000, Personnel administratif et exploitation

L'augmentation de ce poste s'explique par un renforcement des effectifs dans le but d'internaliser la gestion des mesures d'entretien des sites naturels. En contrepartie, l'attribution de mandats à des bureaux privés sera réduite, ce qui permettra d'améliorer et d'optimaliser à long terme la gestion des dossiers.

Service de la faune

Ce service est également fortement touché par les mesures découlant de l'introduction de la RPT.

Compte 314400, Entretien des berges et cours d'eau

Jusqu'en 2005, le montant de ce compte se montait à 90.000 francs, les dépenses étant subventionnées par la Confédération, au travers du compte 460800, Subventions fédérales diverses, à un taux pouvant atteindre 50% selon le genre de travaux. Aujourd'hui le canton reçoit une somme forfaitaire annuelle de 7.000 francs pour cet entretien qui concerne tant les berges que par exemple l'installation d'échelles à poissons.

Compte 365470, Pêcheurs professionnels

Ce compte était destiné à une aide à la vente de poisson pour les pêcheurs professionnels. Son fonctionnement s'étant relevé problématique, il a été supprimé par l'ensemble des cantons riverains du lac de Neuchâtel, ainsi que par d'autres cantons tels que Genève et le Valais.

Compte 460430, Subventions fédérales réserves naturelles

Le montant est destiné à la rémunération des garde–faune des réserves naturelles du Creux du Van et du Fanel; il se compose d'une part fixe de 46.000 francs à laquelle s'ajoutent les dépenses réelles.

Service des bâtiments

Compte 301000, Personnel administratif et exploitation

L'augmentation d'un demi-poste est justifiée par le transfert à l'Etat des bâtiments du secondaire 2 et conduit de facto à retrouver l'effectif qui était celui de plusieurs années en arrière, avant la mise en congé-maladie à 50% de l'ancien responsable du bureau technique.

Entretien et exploitation des bâtiments

Compte 301000, Personnel administratif et exploitation

Le chef de service regrette le transfert du personnel de conciergerie des bâtiments universitaires à l'Université, ce qui a pour conséquence un manque de retour d'informations sur le suivi des bâtiments.

Compte 314000, Entretien des bâtiments

Selon le chef de service, le montant alloué est trop faible pour assumer un entretien correct des bâtiments; en principe, le montant devrait être de 1% de la valeur ECAP de l'ensemble des bâtiments, soit 8 millions pour un patrimoine de 800 millions. On assiste ainsi depuis de nombreuses années à des entretiens régulièrement différés, et cela d'autant plus que plus du 50% du montant budgétisé est absorbé par des contrats d'abonnements indispensables à la sécurité des utilisateurs des bâtiments (feu, ventilations, ascenseurs etc.). Cette situation conduit à une perte de valeur du patrimoine et nécessite dans certains cas une remise en état avant transformations, à l'exemple du Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment (CPMB). Toutefois, en cas de nécessité, un crédit complémentaire peut être demandé au Conseil d'Etat qui exige alors une compensation sur un autre compte.

Un commissaire encourage le Conseil d'Etat à saisir l'opportunité du bon résultat prévisible du bouclement 2007 pour attribuer un crédit complémentaire destiné à des travaux d'entretien supplémentaires cette année encore.

Service des automobiles et de la navigation

Le chef de service confirme qu'il n'y a plus à ce jour de possibilité d'augmenter l'efficience du service sans investissements en moyens supplémentaires. Une autre solution de fonctionnement

est en cours de mise en place pour pallier cette situation, à l'exemple notamment de ce qui a été pratiqué dans le canton de Fribourg.

La sous-commission examinera à fin novembre 2007 le processus d'autonomisation en cours et se rendra à Fribourg pour se rendre compte du fonctionnement du service des automobiles fribourgeois.

Le budget 2008 est un budget de transition au vu des incertitudes qui planent encore sur l'aboutissement du processus d'autonomisation (et non de privatisation) de ce service. Il comporte dès lors des demandes minimum permettant au service de fonctionner.

Compte 431000, Emoluments administratifs

La diminution de recettes correspond à la réalité qui voit une croissance quasi nulle des immatriculations. Le montant au budget 2007 est surévalué.

Investissements

Crédits accordés en cours de réalisation

Approfondissement étude du projet transport collectif rapide pour le réseau urbain neuchâtelois (Transrun)

Le chef du département confirme que le dossier sera déposé cette année auprès de la Confédération. Le Conseil d'Etat a débloqué en 2007 un crédit de 450.000 francs en complément aux 300.000 francs figurant au budget, en anticipation sur 2008. Avec les 300.000 francs prévus en 2008, ce crédit de 1,3 millions de francs devrait être intégralement utilisé.

Nouvelle halte ferroviaire au Crêt-du-Locle sur la ligne Neuchâtel – Le Col-des-Roches

Les travaux sont terminés, les 300.000 francs prévus au budget 2008 représentent la dernière tranche qui devra être payée l'année prochaine.

Dixième étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales et ouvrages pour piétons et cyclistes

Les recettes sont supérieures aux dépenses en 2008. Cette situation provient du projet de l'évitement de Corcelles pour lequel la Confédération subventionne les travaux de construction à raison de 80% des montants pendant le chantier, le solde étant versé au décompte final. Comme celui-ci interviendra en 2008, c'est un montant de 9,6 millions de francs qui sera touché par le canton. Toutefois, en raison des enveloppes budgétaires qui lui sont allouées, il est possible que l'Office fédéral des routes (OFROU) ne puisse pas payer sur 2008 l'intégralité de ce montant. Le solde éventuel sera alors passé en transitoire pour respecter le principe d'échéance.

Assainissement de l'encorbellement de la Rançonnière au Col-des-Roches

Les travaux sont effectués cette année et seront donc imputés sur les comptes 2007.

Crédits à solliciter

Réaménagement H20 au Locle et à La Chaux-de-Fonds

Le montant de 1 million est destiné à la mise en place sur la route des Eplatures de mesures dissuasives pour le trafic automobile et visant à favoriser les transports publics.

Etudes d'aménagements H18-H20

Un commissaire s'inquiète du faible montant prévu au budget 2008, en rappelant que le chef du département a annoncé à plusieurs reprises que le dossier de la traversée du Locle sera prêt au moment du classement de la H20 dans le réseau des routes nationales par les Chambres fédérales vraisemblablement à fin 2008-début 2009.

Le chef du département indique que l'OFROU ne garantit pas à ce jour d'homologuer les études qui doivent être lancées et financées par le canton. Il s'agit dès lors de s'assurer avant toutes choses que le projet qui sera élaboré sera reconnu par l'OFROU, ce qui devrait être l'affaire de quelques mois. Le contexte a en effet beaucoup changé et les prochaines études à entreprendre consisteront à collecter des éléments préliminaires et à recalibrer les paramètres. Le Conseil d'Etat présentera prochainement au Grand Conseil un rapport relatif à la H20 entre le Bas-du-Reymond et le Col-des-Roches ainsi qu'à la H18 qui doivent être considérées dans un concept global comprenant toutes les alternatives; cette étude doit permettre d'affiner la perception d'ensemble sur les origines et destinations des véhicules tout en maintenant la priorité de la traversée du Locle.

A ce propos, le chef du département envisage des investissements rapides pour des premières mesures de gestion du trafic en collaboration avec les autorités de la ville du Locle et sur la base des conclusions de l'étude menée par un mandataire spécialisé. L'augmentation du trafic est une réalité et le canton doit avoir un concept de soulagement pour la population pour l'ensemble des questions de transports. En outre, le projet d'agglomération La Chaux-de-Fonds – Le Locle est un élément nouveau, incluant le domaine routier et qui devrait ainsi permettre une seconde possibilité de financement. L'investissement de 2,5 millions prévu doit donc permettre de redéfinir les objectifs clairs et actuels de l'étude à mener.

Le chef du département confirme que le Conseil d'Etat veut être prêt au moment où les Chambres fédérales se prononceront sur le plan sectoriel des routes, vraisemblablement à fin 2008, et précise que selon les informations reçues de représentants de l'OFROU, d'autres cantons ont déjà engagé des études à leurs propres frais. Un montant de plus de 10 millions est nécessaire pour mener à bien le dossier de la H20 du Bas-du-Reymond au Col-des-Roches, y compris la procédure de mise à l'enquête publique et le traitement des oppositions éventuelles.

4.2.5. Département de l'économie

La sous-commission a siégé les 2 et 3 octobre 2007 pour l'examen du budget, en présence de M. Bernard Soguel, conseiller d'Etat, chef du département, du secrétaire général et du conseiller stratégique du département, ainsi que des chefs des services de l'économie agricole et de l'emploi, du directeur de la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC) et de la déléguée à la politique régionale.

Nous les remercions des explications fournies et des réponses données aux questions des commissaires.

4.2.5.1. Généralités

Par rapport au budget 2007, le budget 2008 du DEC est marqué à la fois par l'introduction de la RPT, la poursuite des réorganisations engagées depuis le début de la législature et l'entrée en vigueur de la nouvelle politique régionale (NPR). Le budget 2008 enregistre ainsi une diminution de 35,6 millions – dont 28,1 millions de francs sont imputables à la RPT – par rapport au budget 2007; les 7,5 millions restants sont principalement le fait des économies produites par les fusions et restructurations effectuées depuis 2005. Les effectifs du personnel du département diminuent de 20 EPT.

Concernant l'intégration des jeunes de moins de 30 ans, il est regrettable de constater que la mise en place des mesures proposées par la loi se heurte à de nombreuses difficultés et que le projet prend sérieusement du retard par rapport aux prévisions. Les objectifs 2007-2008 ne seront donc clairement pas atteints.

Du point de vue structurel, par rapport au budget 2007, le budget 2008 est marqué par les diverses réorganisations qui ont été opérées en 2007. En l'état d'avancement des projets, le nombre des services du département émargeant au budget passe de 14 à 12, sans compter ceux placés sous l'autorité du DEC sans émarger au budget, au nombre de 4.

Ces réorganisations s'inscrivent dans le cadre du programme de législature et du plan financier 2006-2009 et de la feuille de route des réformes de l'Etat qui les accompagne. Elles sont décrites, avec leur état d'avancement, dans l'état de situation des réformes d'août 2007 (http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&CatId=1811).

Les réorganisations et projets qui touchent plus particulièrement la structure du budget 2008 sont:

– la création du service de l'économie: fusion du service de la promotion économique et du service du commerce et des patentes et intégration des fonctions de déléguée aux affaires extérieures et de déléguée à la politique régionale (projet terminé et entrera en vigueur au 1er janvier 2008);

– le transfert de l'Observatoire cantonal de Neuchâtel (ON) au Centre suisse d'électronique et de microtechnique (CSEM) (projet terminé, est entré en vigueur au 1er juillet 2007);

– la mise en œuvre de la nouvelle politique régionale (NPR): création d'un fonds appartenant à l'Etat ad hoc (projet en cours, rapport soumis au Grand Conseil à la session de novembre 2007, entrera en vigueur le 1er janvier 2008).

Les autres principaux projets en cours concernent:

– **Statut des établissements autonomes et des entités rattachées au département:** ce projet concerne avant tout la CCNC, l'OAI, la CCNAC, le CNIP, Evologia et l'OVPT. Au service de l'agriculture, la question du statut de l'OVPT, de la cave de l'Etat et de la station d'essais viticoles est également à l'étude.

– **Projets de loi:** les deux principaux chantiers concernent les révisions en cours de la loi sur les établissements publics et la loi sur la police du commerce, respectivement la loi sur la promotion de l'économie et la loi sur l'aménagement du territoire (projet de fusion des deux lois en une loi sur le développement économique et territorial).

Le budget 2008 du département présente des charges pour un total de 290,7 millions de francs (333,5 millions de francs en 2007) et des revenus pour 166,9 millions de francs (174,1 millions de francs en 2007). L'excédent de charges nettes se monte à 123,8 millions de francs (159,4 millions de francs en 2007).

La comparaison entre les deux exercices est rendue difficile par l'entrée en vigueur de la RPT. Pour le seul Département de l'économie, la RPT engendre une diminution de charges de 38,1 millions et une diminution de revenus de 10,0 millions, soit une diminution de charges nettes de 28,1 millions de francs.

Point de vue comptable

Le tableau suivant présente, du point de vue comptable, le budget 2008, les effets de la RPT et le budget 2008 corrigé des effets RPT. Ce dernier budget sera ensuite utilisé pour faciliter les comparaisons entre les budgets 2007 et 2008.

Charges et revenus par nature, budget 2008 et effet RPT (en millions de francs)

	Budget 2008		*dont effet RPT*		*Budget 2008 sans effet RPT*	
	Charges	*Revenus*	*Charges*	*Revenus*	*Charges*	*Revenus*
	en millions de francs					
Charges						
Charges de personnel	41.7				41.7	
Biens, serv.& march.	9.4		0.3		9.1	
Amortissements	3.8				3.8	
Parts/contr. ss aff.	0.5				0.5	
Dédomm. coll. publ.	0.6				0.6	
Subv. accordées	137.6		-38.0		175.6	
Subv. redistribuées	75.9		-0.4		76.3	
Imputations internes	21.4				21.4	
Total	**290.7**		**-38.1**		**328.8**	
Revenus						
Patentes/Concessions		2.8				2.8
Revenus des biens		2.2				2.2
Contributions		19.4				19.4
Dédomm. coll. publ.		19.8				19.8
Subventions acquises		46.4		-9.6		56.0
Subv. à redistribuer		75.9		-0.4		76.3
Imputations internes		0.4				0.4
Total		**166.9**		**-10.0**		**176.9**

Sans les effets RPT, le budget 2008 présente une diminution de charges brutes de 4,6 millions de francs (– 1,4%) et une augmentation de revenus bruts de 2,8 millions de francs (+ 1,6 %), soit une diminution de charges nettes de 7,5 millions de francs.

Charges et revenus par nature
comparaison 2007-2008, services du département (en millions de francs et en %)

	Budget 2007		*Budget 2008 sans effet RPT*		*Ecart entre le budget 2008 et le budget 2007 sans effet RPT*			
	Charges	*Revenus*	*Charges*	*Revenus*	*Charges*	*Revenus*	*Charges*	*Revenus*
	en millions de francs						*en %*	
Charges								
Charges de personnel	43.9		41.7		-2.2		-5.0%	
Biens, serv.& march.	8.8		9.1		0.3		3.9%	
Amortissements	4.2		3.8		-0.4		-10.3%	
Parts/contr. ss aff.	0.5		0.5					
Dédomm. coll. publ.	0.6		0.6		0.0		-1.2%	
Subv. accordées	180.9		175.6		-5.3		-2.9%	
Subv. redistribuées	73.9		76.3		2.4		3.2%	
Imputations internes	20.8		21.4		0.6		2.7%	
Total	**333.5**		**328.8**		**4.6**		**-1.4%**	
Revenus								
Patentes/Concessions		2.8		2.8		0.0		0.0%
Revenus des biens		0.6		2.2		1.6		273.9%
Contributions		21.7		19.4		-2.3		-10.5%
Dédomm. coll. publ.		24.4		19.8		-4.6		-18.8%
Subventions acquises		49.1		56.0		6.9		14.0%
Subv. à redistribuer		73.9		76.3		2.4		3.2%
Imputations internes		1.6		0.4		-1.2		-75.3%
Total		**174.1**		**176.9**		**2.8**		**1.6%**

La diminution des charges concerne principalement les charges de personnel (– 2,2 millions de francs, soit – 5%) et les subventions accordées (– 5,3 millions de francs, soit –2,9%).

L'augmentation des revenus est quant à elle principalement imputable aux subventions acquises (+ 6,9 millions de francs, soit + 14%) et aux revenus des biens (+ 1,6 million de francs).

La baisse des charges de fonctionnement (charges de personnel et de biens, services et marchandises) est principalement due aux réorganisations opérées en 2007, notamment la création du service de l'économie (– 0,4 million de francs) et le transfert de l'ON au CSEM (– 4,4 millions de francs).

Point de vue organique: services

Du point de vue organique, tous les secteurs du département enregistrent une diminution de charges nettes par rapport au budget 2007. Les diminutions les plus importantes touchent les secteurs "Emploi" (– 5,6 millions de francs, soit 4,1%) et "Agriculture et consommation" (– 1,3 million de francs, soit – 12,2%).

Charges et revenus par secteur, comparaison 2007-2008 (en mios de francs et %)

	Budget 2007			*Budget 2008 sans RPT*		
	Charges	*Revenus*	*Ch. nettes*	*Charges*	*Revenus*	*Ch. nettes*
	en millions de francs					
Secrétariat général	1.4	0.0	1.4	1.1	0.0	1.1
Secteur économie et tourisme	30.2	22.2	7.9	26.1	18.4	7.8
Secteur emploi	190.3	53.8	136.5	192.3	61.3	131.0
Secteur agriculture et consomn	86.8	76.5	10.3	90.0	80.9	9.1
Secteur migrations	24.8	21.6	3.2	19.3	16.4	2.9
Total	**333.5**	**174.1**	**159.4**	**328.8**	**176.9**	**151.9**

	Budget 2008 sans RPT: écart par rapport au budget 2007					
	Charges	*Revenus*	*Ch. nettes*	*Charges*	*Revenus*	*Ch. nettes*
	en millions de francs			*en %*		
Secrétariat général	-0.2		-0.2	-16.7%		-16.7%
Secteur économie et tourisme	-4.0	-3.9	-0.1	-13.4%	-17.5%	-1.8%
Secteur emploi	1.9	7.5	-5.6	1.0%	13.9%	-4.1%
Secteur agriculture et consomn	3.2	4.4	-1.3	3.7%	5.8%	-12.2%
Secteur migrations	-5.5	-5.2	-0.3	-22.1%	-24.1%	-8.8%
Total	**-4.6**	**2.8**	**-7.5**	**-1.4%**	**1.6%**	**-4.7%**

Les tableaux suivants présentent les budgets 2007 et 2008 (sans effet RPT) ainsi que les écarts entre les deux budgets.

Charges et revenus par service, comparaison 2007-2008 (en mios de francs et %)

	Budget 2007			*Budget 2008 sans RPT*		
	Charges	*Revenus*	*Ch. nettes*	*Charges*	*Revenus*	*Ch. nettes*
	en millions de francs					
01 Secrétariat général	1.4	0.0	1.4	1.1	0.0	1.1
02 Serv.promotion écon.	14.2	1.9	12.4			
02.5 Service de l'économie				16.9	4.2	12.7
02.6 Observatoire cantonal	4.7	3.2	1.6			
03 Serv./off.poursuites	6.4	11.5	-5.1	6.5	12.1	-5.6
04 Registre commerce	0.6	1.0	-0.4	0.6	1.0	-0.3
05 Serv. comm. patentes	2.3	3.7	-1.5			
06 Evologia	2.0	1.0	0.9	2.1	1.1	1.0
07 Service de l'emploi	25.0	11.5	13.4	21.7	12.6	9.0
08 Serv.insp.&santé tr.	1.4	0.5	0.9	1.4	0.5	0.9
09 Centre integr. prof.	5.1	4.8	0.2	5.6	5.6	0.0
10 AVS/AI	159.0	37.0	122.0	163.6	42.5	121.1
11 Serv. agriculture	80.9	74.8	6.1	83.3	78.5	4.7
12 Consomm. et vétér.	5.9	1.6	4.3	6.7	2.4	4.4
13 Serv. des migrations	23.3	21.2	2.1	17.4	15.6	1.8
14 Bur.délégué étranger	1.5	0.4	1.1	1.9	0.7	1.1
Total	**333.5**	**174.1**	**159.4**	**328.8**	**176.9**	**151.9**

	Budget 2008 sans RPT: écart par rapport au budget 2007					
	Charges	*Revenus*	*Ch. nettes*	*Charges*	*Revenus*	*Ch. nettes*
	en millions de francs			*en %*		
01 Secrétariat général	-0.2		-0.2	-16.7%		-16.7%
02 Serv.promotion écon.	-14.2	-1.9	-12.4	-100.0%	-100.0%	-100.0%
02.5 Service de l'économie	16.9	4.2	12.7			
02.6 Observatoire cantonal	-4.7	-3.2	-1.6	-100.0%	-100.0%	-100.0%
03 Serv./off.poursuites	0.1	0.6	-0.5	1.5%	4.8%	8.9%
04 Registre commerce	0.1	0.0	0.0	9.7%	2.1%	-9.6%
05 Serv. comm. patentes	-2.3	-3.7	1.5	-100.0%	-100.0%	-100.0%
06 Evologia	0.2	0.1	0.1	8.0%	7.8%	8.3%
07 Service de l'emploi	-3.3	1.1	-4.4	-13.2%	9.4%	-32.6%
08 Serv.insp.&santé tr.	0.0	0.0	0.0	1.2%	5.4%	-1.0%
09 Centre integr. prof.	0.6	0.8	-0.2	11.1%	16.5%	-112.1%
10 AVS/AI	4.6	5.6	-0.9	2.9%	15.0%	-0.8%
11 Serv. agriculture	2.3	3.7	-1.4	2.9%	4.9%	-22.4%
12 Consomm. et vétér.	0.9	0.8	0.1	14.5%	46.0%	2.4%
13 Serv. des migrations	-5.9	-5.5	-0.3	-25.2%	-26.1%	-15.9%
14 Bur.délégué étranger	0.4	0.3	0.1	25.7%	81.2%	5.1%
Total	**-4.6**	**2.8**	**-7.5**	**-1.4%**	**1.6%**	**-4.7%**

Par rapport au budget 2007, les effectifs du département (en valeur de postes complets) diminuent de 20,04, soit une réduction de 5%. A relever que le budget des effectifs 2006, par rapport au budget 2005, intégrait une diminution de 11,5 postes (– 2,5%). Si l'on ajoute à cette diminution celle des budgets 2007 et 2008 (– 38,7 EPT, soit – 9,3%), la réduction des effectifs du département est, entre 2005 et 2008, de 50,2 EPT (– 11,7%).

Le tableau suivant présente le détail, service par service, des variations enregistrées.

Effectifs en valeur de poste complet, services du département

	BU 2008	*BU 2007*	*BU 2006*	*Différence entre B08 et B07*	*Différence entre B08 et B06*
Secrétariat général	5.50	6.50	6.50	*-1.00*	*-1.00*
Secteur Economie et tourisme					
Service de promotion économique		6.90	8.60	*-6.90*	*-8.60*
Observatoire cantonal		26.15	29.00	*-26.15*	*-29.00*
Service de l'économie (nouveau en 2008)	16.10			*16.10*	*16.10*
Service des poursuites et faillites	54.30	56.00	57.00	*-1.70*	*-2.70*
Office du registre du commerce	4.80	4.50	4.50	*0.30*	*0.30*
Service du commerce et des patentes		6.00	7.30	*-6.00*	*-7.30*
Evologia	10.80	10.30	10.50	*0.50*	*0.30*
Secteur Emploi					
Service de l'emploi	105.61	105.90	106.11	*-0.29*	*-0.50*
Service de l'inspection & de la santé travail	9.80	9.80	9.80		
CNIP	34.45	31.60	33.60	*2.85*	*0.85*
Secteur Agriculture et consommation					
Service de l'économie agricole avec OICL			18.73		*-18.73*
Service de l'agriculture	22.65	22.65			*22.65*
Service de la viticulture + station d'essais			7.50		*-7.50*
Service de la consommation et aff. vétérinaires	37.75	36.25	35.35	*1.50*	*2.40*
Secteur Migrations					
Service des migrations	64.90	65.65	72.35	*-0.75*	*-7.45*
Bureau du délégué aux étrangers	11.39	9.89	9.92	*1.50*	*1.47*
Total	**378.05**	**398.09**	**416.76**	***-20.04***	***-38.71***

Point de vue comptable: fonds

Les fonds appartenant au département ne sont pas touchés par la RPT.

Le tableau suivant présente, du point de vue comptable, l'évolution des charges et des revenus des fonds appartenant au département. A relever, en 2008, la création du fonds cantonal de politique régionale.

Charges et revenus par nature
comparaison 2007-2008, fonds du département (en millions de francs et %)

	Budget 2007		*Budget 2008*		*Ecart entre le budget 2008 et le budget 2007*			
	Charges	*Revenus*	*Charges*	*Revenus*	*Charges*	*Revenus*	*Charges*	*Revenus*
	en millions de francs						*en %*	
Charges								
Charges de personnel	0.2		0.2		0.0		-0.1%	
Biens, serv.& march.	1.2		1.0		-0.2		-19.5%	
Amortissements			0.7		0.7			
Subv. accordées	31.9		38.7		6.8		21.2%	
Subv. redistribuées	0.2		0.1		-0.1		-58.4%	
Imputations internes	1.5		1.7		0.2		14.3%	
Total	**35.0**		**42.3**		**7.3**		**20.9%**	
Revenus								
Revenus des biens		0.1		0.1		0.0		-16.7%
Contributions		0.2		0.2				
Subventions acquises		9.7		12.1		2.4		25.0%
Subv. à redistribuer		0.2		0.1		-0.1		-58.4%
Prél. financ. spéciaux		6.4		9.2		2.8		43.8%
Imputations internes		18.3		20.5		2.2		11.9%
Total		**35.0**		**42.3**		**7.3**		**20.9%**

Point de vue organique: fonds

Le tableau suivant présente, du point de vue organique, l'évolution des charges et des revenus des fonds appartenant au département.

Charges et revenus par fonds, comparaison 2007-2008 (en mios de francs et %)

	Budget 2007			*Budget 2008*		
	Charges	*Revenus*	*Ch. nettes*	*Charges*	*Revenus*	*Ch. nettes*
	en millions de francs					
Fds intégration prof.	19.6	19.6		18.8	18.8	
Fds promotion écon.	9.7	9.7		13.3	13.3	
Fds aide rég. Montagne	0.7	0.7		1.1	1.1	
Fds viticole	0.5	0.5		0.3	0.3	
Fds formation jeunes	4.4	4.4		3.0	3.0	
Fds politique régionale				5.8	5.8	
Total	**35.0**	**35.0**		**42.3**	**42.3**	

	Budget 2008: écart par rapport au budget 2007					
	Charges	*Revenus*	*Ch. nettes*	*Charges*	*Revenus*	*Ch. nettes*
	en millions de francs			*en %*		
Fds intégration prof.	-0.8	-0.8		-4.0%	-4.0%	
Fds promotion écon.	3.6	3.6		36.6%	36.6%	
Fds aide rég. Montagne	0.4	0.4		48.8%	48.8%	
Fds viticole	-0.2	-0.2		-41.2%	-41.2%	
Fds formation jeunes	-1.4	-1.4		-32.3%	-32.3%	
Fds politique régionale	5.8	5.8				
Total	**7.3**	**7.3**		**20.9%**	**20.9%**	

4.2.5.2. Examen de détail

RPT (réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons)

Comme mentionné ci-dessus, l'introduction de la RPT réduit de 28,1 millions de francs les charges du département par rapport au budget 2007. Trois secteurs sont touchés: l'AVS/AI (– 28,0 millions de francs), l'agriculture (0,1 million de franc) et l'emploi (– 0,0 million de francs).

AVS/AI

Avec la RPT, les charges AVS/AI ne sont plus dévolues au canton; les charges y relatives, qui émargeaient dans les comptes 360510 (forfait fédéral AVS) et 360520 (forfait fédéral AI) du centre financier AVS/AI disparaissent et permettent une économie globale de 49,9 millions de francs.

S'agissant de prestations complémentaires (PC), la Confédération subventionne, jusqu'à la fin 2007, les charges à raison de 34%; les frais d'administration sont par contre à la charge complète du canton. Dès 2008, avec l'introduction de la RPT, la Confédération financera les PC pour les personnes à domicile à raison de 5/8ème. Pour les personnes placées dans un home, la Confédération interviendra également à raison de 5/8ème mais sur la base d'une situation fictive, à savoir comme si ces personnes vivaient à domicile. Il est relevé qu'un tiers des bénéficiaires de PC sont placés dans un home et que cette population génère les 2/3 des charges. S'agissant des frais administratifs, la Confédération versera un forfait par dossier.

Pour réduire ces charges, en réponse à une question d'un commissaire, il est relevé que de gros efforts sont consentis pour maintenir les personnes à domicile. Un commissaire relève qu'actuellement il y a manque de places dans les homes, respectivement que les places disponibles ne sont plus toutes adaptées à l'évolution des besoins.

Service de l'agriculture

Le budget 2008 du service de l'agriculture est influencé par trois facteurs: l'introduction de la RPT (– 0,1 million de charges), les mesures d'amélioration du budget et Politique agricole 2011 (PA 2011). La RPT prévoit le désengagement de la Confédération dans le domaine de la vulgarisation agricole et celui du canton dans celui de l'élevage. Dans le budget des investissements, en matière de construction rurale, la participation du canton augmente de quelque 20%. Il est par ailleurs rappelé qu'en matière d'élevage, des mesures d'économies ont été prises depuis 7-8 ans et que, globalement, la Confédération assume 95% des dépenses agricoles.

Fonds d'intégration professionnelle

La subvention versée par le canton pour le financement de la loi sur l'assurance-chômage (LACI) (compte 360530 du fonds pour l'intégration professionnelle) augmentera avec l'introduction de la RPT; cette augmentation a été estimée, sur la base du budget 2007, à 650.000 francs. L'introduction de la RPT n'a cependant pas d'impact financier sur le budget 2008 compte tenu du fait que la facturation aux cantons de leur participation au financement de l'assurance-chômage intervient avec une année de décalage.

NPR (nouvelle politique régionale)

La création du fonds cantonal de politique régionale est liée à l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la NPR. Ce dossier sera soumis au Grand Conseil lors de la session de novembre 2007 dans le cadre du rapport 07.049 "Un canton, une vision". Le principal changement concerne le financement fédéral, notamment l'importance prise par la dimension intercantonale; le canton de Neuchâtel sera ainsi pilote pour l'ensemble des projets de l'Arc jurassien. Contrairement au système actuellement en vigueur, le canton choisira les projets qu'il financera.

La création du fonds cantonal de politique régionale, plutôt que l'utilisation d'un fonds existant (fonds de promotion de l'économie ou fonds d'aide aux régions de montagne) répond surtout à un souci de transparence; la définition d'un programme pluriannuel de 4 ans nécessite que le canton ait une vision claire. Cette structure pourrait être revue à terme avec la révision de la législation sur le développement économique et territorial.

Alors que le montant que versera la Confédération n'est pas encore connu, un commissaire s'étonne de la précision de certaines rubriques budgétaires. Il est répondu que si, effectivement, en l'état du dossier et dans l'attente du résultat des négociations qui auront lieu cet automne, il est difficile d'avoir, globalement, une image précise du coût de la NPR, la répartition entre les partenaires des collaborations intercantonales est précise.

S'agissant de la politique régionale actuelle, il est mentionné que quelque 8 millions de francs de prêts ont été octroyés et que le remboursement de ces prêts s'échelonnera au plus tôt jusqu'en 2038.

Secrétariat général

Compte 301000, Personnel administratif et exploitation

En réponse à la question d'un membre de la sous-commission, il est précisé que, entre le budget 2007 et 2008, les effectifs du secrétariat diminuent de 1 EPT en lien avec la création du service de l'économie (– 0,9 EPT) et le transfert de la gestion administrative des recours au service juridique (– 0,1 EPT). Ne figurait par contre au budget financier 2007 que la charge correspondant au 0,7 EPT effectivement occupé au 1er janvier 2007 par la déléguée aux affaires extérieures. L'écart de quelque 50.000 francs entre les budgets 2007 et 2008 est principalement imputable au transfert de cet 0,7 EPT. A relever que le 1,9 EPT mentionné dans la remarque en marge du budget (1) ne concerne que le poste transféré en lien avec la création du service de l'économie et (2) ne concerne non pas la comparaison de budget à budget mais la comparaison entre la situation actuelle et le budget. Plus précisément, ce 1,9 EPT concerne:

– 0,7 EPT, poste de déléguée aux affaires extérieures transféré au service de l'économie au 1er janvier 2008,

– 0,2 EPT, poste vacant transféré au service de l'économie au 1er janvier 2008,

– 1 EPT, poste de déléguée à la politique régionale transféré au service de l'économie au 1er janvier 2008, non prévu au budget 2007 du DEC mais compensé par un poste de chef de projet laissé vacant au service de promotion économique.

Secteur économie et tourisme

Service de l'économie

En introduction, le chef du département rappelle les éléments principaux de la réorganisation entreprise dans ce secteur, notamment le transfert des activités de soutien aux entreprises au Développement économique neuchâtelois (DEN). Le DEN, notamment sa directrice, dépend de la direction du département (plus particulièrement du chef du département en tant que président du Conseil de gestion) et non pas de la direction du service de l'économie ou de la direction du DEWS. Par contre, le DEN étant subventionné par l'Etat, le contrôle y relatif des décisions légales et réglementaires sera assuré par le service de l'économie.

La création, au 1er janvier 2008, du service de l'économie est lui le résultat de la fusion du service de promotion de l'économie (PREN) et du service du commerce et des patentes (SCCP) et de l'intégration des fonctions de déléguées aux affaires extérieures et à la politique régionale. Au sein de cette nouvelle structure, M. Bernard Aellen, actuel chef du PREN, sera responsable de mandats stratégiques; quant à M. Léonard Buhler, actuel chef ad intérim du SCCP, il sera chargé des prestations liées aux établissements publics et à la police du commerce. La nouvelle structure comptera 16,1 EPT.

301000, Personnel administratif et exploitation

Un commissaire relève une augmentation de charges de quelque 200.000 francs entre les budgets 2007 et 2008 du SDEC, du PREN et du SCCP alors que, selon le tableau des effectifs remis, ceux-ci progressent de 2,2 EPT. En réponse, il est mentionné qu'au budget 2008, il a été prévu de ne pas repourvoir au 1er janvier 2008 un poste de chef de projet vacant.

365260, Tourisme neuchâtelois

En réponse à la question d'un commissaire s'agissant du subventionnement de Tourisme neuchâtelois, il est rappelé que, jusqu'en 2003, le financement de Tourisme neuchâtelois par l'Etat provenait de deux sources différentes :

– les 50% du produit des patentes versés directement par le service du commerce et des patentes (selon l'article 15, alinéa 1, de la loi sur le tourisme, du 25 juin 1986, l'Etat participe au financement de Tourisme neuchâtelois par le versement d'une part du produit des patentes. La part de 50% du produit des patentes revenant à Tourisme neuchâtelois est définie dans l'article 31, lettre *c*, de la loi sur les établissements publics du 1er février 1993),

– un crédit complémentaire du Conseil d'Etat prélevé dans le fonds de promotion de l'économie (géré par le PREN), conformément à l'article 15, alinéa 2, de la loi sur le tourisme, du 25 juin 1986, qui permet d'accorder d'autres prestations à Tourisme neuchâtelois.

Depuis 2004, pour améliorer la transparence, il a été décidé que le financement de Tourisme neuchâtelois passerait par une nouvelle rubrique budgétaire du PREN. Depuis 2004 également, la subvention comprend en plus une contribution destinée à financer l'intégration des offices du tourisme du Val-de-Travers et du Val-de-Ruz à Tourisme neuchâtelois, à hauteur de 250.000 francs annuellement.

Pour mémoire, la subvention est destinée à soutenir financièrement Tourisme neuchâtelois, association de droit privé reconnue d'utilité publique, afin de lui permettre d'assurer la promotion du tourisme en faveur du canton de Neuchâtel.

Les objectifs de la subvention sont d'aider Tourisme neuchâtelois à exercer ses activités, dont les buts sont les suivants:

– promotion touristique à l'extérieur du canton,
– accueil touristique dans le canton,
– soutien à l'organisation d'événements à caractère touristique,
– coordination des efforts entrepris pour la promotion du tourisme.

Le chef du département rappelle que le subventionnement de Tourisme neuchâtelois est directement lié au projet de révision des lois sur les établissements publics et sur la police du commerce actuellement en cours. Deux scénarios sont à l'étude pour compenser la probable

suppression des patentes: l'introduction d'une taxe sur le tourisme ou l'adaptation de taxes existantes (taxe sur l'alcool, taxe de séjour, etc.). Dans l'analyse de ces scénarios, il a également été tenu compte de la baisse des charges en lien avec la suppression des patentes. Il est relevé que le SCCP et le DEC n'ont pas attendu la révision de la loi pour adapter les structures et diminuer les effectifs.

Secteur emploi

Service de l'emploi (SEMP)

301000, Personnel administratif et exploitation

A la question de l'impact de la baisse du taux de chômage sur les effectifs du service, il est répondu que les conseillers en placement ont deux casquettes: le placement, qui dépend directement du taux de chômage, et le conseil aux entreprises.

S'agissant de l'évolution des effectifs du SEMP, il est relevé que ceux-ci ont plus que doublé depuis 2001, passant de 43,65 EPT (31 décembre 2001) à 94,54 EPT (31 décembre 2006). Cette évolution est notamment due:

– à l'intégration de l'ancien office du chômage en 2003 (+ 9,4 EPT),
– à la création, puis au renforcement de l'office de surveillance dont les effectifs ont triplé depuis son transfert du SDEC au service de l'emploi au 1er janvier 2002, notamment pour assumer de nouvelles tâches fédérales (travail au noir, contrôle du jeu illicite) et cantonales (loi sur la prostitution),
– au presque doublement des effectifs des deux ORP entre 2001 (29,15 EPT) et 2006 (54,06 EPT).

Selon la planification, à l'exception de l'office de surveillance (OSUR) dont les effectifs progresseront de 1 EPT en 2007 et de 2,5 EPT en 2008, les effectifs de toutes les entités du service de l'emploi sont à la baisse.

En termes financiers, il est important de rappeler que, à l'exception du poste de chef de service, d'un poste à l'office des emplois temporaires et des postes rattachés à l'OSUR (11,5 EPT au 31 décembre 2006), toutes les charges de personnel du service de l'emploi sont supportées par la Confédération. Plus précisément, sur les 9,7 millions de francs de charges RH du service (base: budget 2008), seul 1,3 million est à la charge du canton, soit 14%. De ce 1,3 million, plus de la moitié (0,7 million) est compensée par les revenus liés aux activités de l'OSUR. Par conséquent, la charge nette résiduelle effectivement supportée par l'Etat n'est que de 0,6 million, soit 7% des charges de personnel du service.

Service de l'inspection et de la santé au travail

301000, Personnel administratif et exploitation

Sur un effectif de 9,8 postes, le service compte un poste de médecin du travail. Le poste est actuellement vacant. Une collaboration en la matière a été envisagée avec le canton de Fribourg mais n'a pour l'instant pas abouti.

Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP)

301000, Personnel administratif et exploitation

Dans les remarques présentées en marge du budget, il est mentionné que l'augmentation des effectifs est à mettre en lien notamment avec le projet "formation pour les moins de 30 ans"; un commissaire se pose la question du lien qui existe entre ces charges et le fonds pour la formation et l'intégration des jeunes. En réponse, il est précisé que le fonds est destiné au financement de projets respectivement de charges d'encadrement. Dans le cadre de ses missions, le CNIP à un rôle à jouer dans l'intégration des jeunes; c'est d'ailleurs la raison pour laquelle il a été mandaté par des entreprises du canton dans le cadre du projet Speranza et qu'il a dû adapter ses effectifs en conséquence. A relever que les charges liées à cette augmentation des effectifs sont compensées par des revenus équivalents, le CNIP présentant un budget équilibré.

Secteur agriculture et consommation

Service de l'agriculture

Un commissaire s'interroge sur le problème de concurrence que peut poser le changement de statut de la cave et de la station d'essais viticoles. Il est répondu qu'à une époque, la vente de vin par l'Etat était effectivement mal vue; aujourd'hui, alors que l'Etat ne représente que le 1% du marché, tel ne devrait plus être le cas.

314000, Entretien des bâtiments

L'augmentation de 50.000 francs des charges est liée à la démolition d'une porcherie reportée en 2008. Même si la démolition a effectivement été reportée, la charge y relative ne figurait pas au budget 2007.

318000, Mandats, expertises, études

La reprise des charges liées aux préposés à la culture des champs précédemment supportées par les communes est liée aux nouvelles exigences de la Confédération en la matière (accréditation). Aujourd'hui, l'on compte une soixantaine de préposés. Les charges liées à la procédure d'accréditation seront supportées par l'Etat.

424310, Réactivation valeur immeubles vendus

La plus-value liée à cette vente figure au budget car les actes ont été signés et la promesse est irrévocable.

Secteur Migrations (SMIG)

Service de migrations

Un commissaire relève des écarts importants entre les comptes 2006 et le budget 2008 dans les rubriques de subventions (36). Ces écarts s'expliquent par l'application complète du principe d'échéance en 2006, dont la charge nette supplémentaire, pour l'ensemble de l'Etat, s'est élevée à 36,6 millions de francs. Pour le SMIG, l'application de ce principe n'a eu globalement que des effets marginaux, l'augmentation des subventions accordées ayant été plus que compensée par l'augmentation des dédommagements reçus.

Fonds

Fonds de promotion de l'économie et fonds d'intégration professionnelle

Sur la base du résultat probable des comptes 2007 (état: septembre 2007), ces deux fonds présenteront des fortunes proches de zéro à fin 2008 (voir tableau ci-après).

	Fonds d''intégration professionnelle				
	Fortune au 1.1	**Mouvement de l'exercice**	**Fortune au 31.12**	**Total des charges/ revenus**	**Bonification budgétaire**
1997	5'641'956	-1'983'572	3'658'383	16'228'043	0
1998	3'658'383	-1'445'047	2'213'337	19'799'718	0
1999	2'213'337	350'601	2'563'938	19'789'748	0
2000	2'563'938	5'358'726	7'922'664	17'578'335	1'700'000
2001	7'922'664	629'210	8'551'873	6'596'302	4'329'400
2002	8'551'873	1'494'061	10'045'934	6'887'293	4'730'000
2003	10'045'934	-344'669	9'701'265	10'235'096	5'818'000
2004	9'701'265	-3'576'290	6'124'975	16'972'120	6'811'000
2005	6'124'975	-2'736'218	3'388'756	17'862'383	8'051'000
2006	3'388'756	-1'260'956	2'127'800	16'606'946	8'113'600
2007*	*2'127'800*	*261'800*	*2'389'600*	*16'371'800*	*7'538'600*
B2008	*2'389'600*	*-1'880'000*	***509'600***	*18'798'600*	*8'610'100*

*2007: résultat probable, état septembre 2007

	Fonds de promotion de l'économie				
	Fortune au 1.1	**Mouvement de l'exercice**	**Fortune au 31.12**	**Total des charges/ revenus**	**Bonification budgétaire**
1997	5'342'224	-1'256'070	4'086'153	6'272'720	5'000'000
1998	4'086'153	127'800	4'213'953	7'287'000	6'800'000
1999	4'213'953	49'618	4'263'571	9'700'845	9'700'000
2000	4'263'571	4'085'397	8'348'968	13'600'000	13'600'000
2001	8'348'968	144'578	8'493'546	11'531'883	11'500'000
2002	8'493'546	2'576'915	11'070'462	11'000'000	11'000'000
2003	11'070'462	-1'101'923	9'968'539	11'750'923	10'000'000
2004	9'968'539	-2'616'067	7'352'472	10'616'067	8'000'000
2005	7'352'472	-1'702'443	5'650'029	8'176'133	6'300'000
2006	5'650'029	-504'521	5'145'508	7'770'146	7'250'100
2007	*5'145'508*	*-1'198'300*	*3'947'208*	*7'626'900*	*6'411'100*
B2008	*3'947'208*	*-3'647'208*	***300'000***	*13'287'450*	*9'840'242*

*2007: résultat probable, état septembre 2007

La question de la réalimentation de ces fonds sera reprise lors du bouclement des comptes 2007. Il est rappelé que, si les prévisions économiques restent globalement favorables, il conviendrait cependant, dans la logique d'une politique financière anticyclique, de se préparer à la détérioration future de la conjoncture en réalimentant la fortune de ces fonds.

Fonds pour la formation et l'intégration des jeunes

Le budget de ce fonds prévoit pour 4,4 millions de francs de charges en 2007; ce montant ne sera pas atteint compte tenu du dimensionnement du projet ainsi que des délais de mise en œuvre. Ceci permettra, au bouclement des comptes, d'attribuer quelque 2,7 millions de francs à la fortune du fonds, montant qui sera utilisé en 2008.

Les premières mesures validées en 2007 figurent dans le rapport 07.020 "Mesures d'insertion" traité à la session de septembre 2007. Celles-ci concernent notamment l'acquisition de l'outil Wikijob (40.000 francs) et le mandat à Caritas relatif à l'endettement des jeunes (120.000 francs).

4.2.6. Département de l'éducation, de la culture et des sports

4.2.6.1. Généralités

La sous-commission s'est réunie à deux reprises en présence de Mme Perrinjaquet, conseillère d'Etat, et du secrétaire général, ainsi que de son adjoint.

Elle a reçu les chefs des service de l'enseignement obligatoire (SEO) et du service de la formation professionnelle et des lycées (SFPL), le chef de l'office de l'enseignement spécialisée (OES), l'adjoint du chef du service des établissements spécialisés (SES), ainsi qu'un collaborateur scientifique.

Le budget 2008 est fortement marqué par les modifications induites par la RPT. Le département doit évidemment assumer les conséquences du changement, le cadre budgétaire reste strict. Le transfert de l'enseignement spécialisé du DSAS au DECS rend la lecture du budget 2008 difficile pour les membres de la sous-commission.

Les effectifs du secondaire 2 sont plus importants que ces dernières années et le canton doit, suite au désenchevêtrement, assumer une situation difficile, bien que prévisible, dans le cadre budgétaire actuel.

Le Conseil d'Etat nous décrit les difficultés qu'il rencontre, le conduisant à faire des choix en termes de formation. Il devient impossible de maintenir une filière ou une formation dont les effectifs ne correspondent plus aux normes en vigueur, à moins que celle-ci fasse partie d'une priorité.

L'Université connaît une rentrée comprenant aussi une augmentation du nombre d'étudiants et doit faire des choix pour dégager les moyens nécessaires aux projets prioritaires, notamment la collaboration entre l'Institut de microtechnique (IMT) et l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL).

L'augmentation du nombre d'élèves par classe au niveau de la scolarité obligatoire crée des difficultés dans certains cas particuliers. Les choix locaux ont aussi de l'influence. En effet, le département considère que le nombre d'élèves par classe ne peut être identique dans une classe de préprofessionelle que dans une classe de maturité. Une classe a souvent été citée mais il s'agit d'une exception.

Le même phénomène se retrouve en ce qui concerne le secondaire 2, les enseignants sont partagés sur les conséquences de certaines mesures d'économies.

Les enveloppes budgétaires sont plutôt appréciées par les chefs de services, celles-ci permettent des transferts à l'interne du secteur concerné, en tenant compte des priorités et besoins réels de chacun, tout en acceptant que les limites restent étroitement liées à la rigueur actuelle.

4.2.6.2. Examen de détail

Avec des charges nettes de 396.1441.500 francs, le budget du DECS 2008 est le premier comprenant l'intégration de l'enseignement spécialisé mais aussi d'un nouveau système de financement fédéral pour la formation professionnelle.

Service d'orientation scolaire et professionnelle

La réduction de personnel n'est pas sans conséquence, le Conseil d'Etat souhaite corriger ces prochaines années cette mesure. La volonté actuelle de favoriser la transition des élèves du secondaire 1 au secondaire 2 méritera plus de moyens à l'avenir.

Constructions scolaires

Un nouvel arrêté fixe les limites et le cadre, le département supervise les nouveaux projets, ceci permet d'éviter le luxe inutile, les communes prendront en charge les dépassements liés à des choix locaux.

Service de l'enseignement obligatoire

Comme en 2007, une réduction du nombre d'élèves est enregistrée. Toutefois, le phénomène est moins important et il ne conduit pas à une réduction du nombre de classes. Les questions sur les effectifs par classe et les difficultés qui y sont liées ne semble pas être une généralité. La notion d'enveloppe par établissement permet aux directeurs de moduler les classes pour réduire au minimum les inconvénients. Les membres du Grand Conseil reçoivent une note complémentaire à ce sujet. Il est à noter que dans certains cas particuliers l'enseignant d'une grande classe peut bénéficier d'appui.

Evolution des effectifs par degré pour les rentrées 2006 et 2007
Aperçu

		2006/2007*	2007/2008**	
	Degré	Elèves	Elèves	Variation
Préscolaire	1	1543	1437	– 106
	2	1743	1813	70
	Total élèves	**3286**	**3250**	**– 36**
	Total classes	**166,5**	**165,5**	**– 1**
	Effectif moyen	**19,7**	**19,6**	**– 0,1**
Primaire	1	1882	1805	– 77
	2	1825	1894	69
	3	1918	1864	– 54
	4	1910	1883	– 27
	5	1941	1923	– 18
	Enseignement spécialisé	192	169	– 23
	Total élèves	**9668**	**9538**	**– 130**
	Total classes	**527,5**	**518,5**	**– 9**
	Effectif moyen	**18,3**	**18,4**	**0,1**
Secondaire 1	6	1979	2023	44
	7	1919	1928	9
	8	2118	1918	– 200
	9	1962	2006	44
	Enseignement spécialisé	260	258	– 2
	Total élèves	**8238**	**8133**	**– 105**
	Total classes	**438**	**439**	**1**
	Effectif moyen	**18,8**	**18,5**	**– 0,3**

* *Source: mémento statistique de l'école neuchâteloise 2006/07*
** *Source: logiciel CLOEE en état du 2 octobre 2007*

L'enseignement spécialisé du secondaire 1 est une agrégation des effectifs des classes suivantes:

– classes d'accueil secondaire 1
– classes terminales

Harmos

Les conséquences financières se feront sentir dans 4 ou 5 ans. De nombreux points doivent encore être réglés, en particulier la place de la 6e, les différents statuts des enseignants, la répartition des responsabilités entre cantons et communes, l'introduction de l'anglais en 5e, la 2e année enfantine, etc.

Plan de retraite

Malgré un mouvement relativement important les conséquences financières sont moins importantes que prévues. En effet, les départs ne sont pas toujours compensés par des étudiants sortant de la HEP BEJUNE, mais souvent par des enseignants en place à temps partiel qui augmentent leur pourcentage.

Transport Scolaire

Le Conseil d'Etat propose de réintroduire la subvention en amendant le budget (voir annexe 1).

Office de l'enseignement spécialisé

Conséquence de la RPT, le nouvel office dispose d'un budget de 31.7719.900 francs dont 19.418.632 francs transférés de la Confédération au canton. La pédagogie spécialisée tombe dans le champ de compétence des cantons. Les enfants et adolescents concernés ne sont plus des assurés de l'AI mais des élèves relevant du système scolaire cantonal. Le canton doit en assurer le financement. M. Daniel Marthe est le responsable du nouvel office. Le financement uniquement cantonal va permettre de simplifier une partie des procédures. De nombreux documents sur le sujet sont mis à disposition des commissaires. Ils décrivent avec précision l'ensemble de ce transfert.

Sommes déjà à la charge du canton

Transfert de l'enveloppe DSAS/SES à l'OES pour couverture des déficits résiduels des institutions neuchâtelois pour mineurs handicapés*	**8.320.422.–**
Transfert de l'enveloppe DSAS/SES à l'OES pour les placements hors canton (coût actuel, sans le surcoût RPT)*	1.300.000.–
Personnel enseignant (6200, 364620) déjà à charge du DECS	2.301.000.–
Sout. péd. spéc. itinérant (B07 : 6200-302000)	174.300.–
Total	**12.095.722.–**
Sommes précédemment à charge de la Confédération	
Prestations collectives AI (ex-LAI 73) à ajouter au budget de l'OES	6.087.932.–
Prestations individuelles AI (ex-LAI 19) : ambulatoire : orthophonie	7.069.200.–
Prestations individuelles AI (ex-LAI 19) : ambulatoire : éd. précoce	350.000.–
Prestations individuelles AI (ex-LAI 19) : ambulatoire : autres	239.000.–
Prestations individuelles AI (ex-LAI 19) : enfants en institutions*	5.397.500.–
Sout. péd. spéc. itinérant (ex-LAI 74)	235.000.–
Subventions à des organismes formant des spécialistes dans le domaine social, hors FCES et orthophonie à l'UniNE (ex-LAI 74)	40.000.–
Total	*19.418.632.–*

Bureau de l'informatique scolaire

La réorganisation du bureau permet de réduire les charges de personnel de 1.129.300 francs en 2007 à 944.200 francs en 2008. Les prestations du STI et du CEG augmentent de 205.000 francs. L'informatique scolaire est performante et les logiciels choisis permettent des adaptations et développements. La collaboration est déjà existante dans ce domaine mais peut être améliorée, notamment dans un cadre intercantonal. Le logiciel CLOEE permet de mettre certaines ressources en commun. Les enseignants peuvent l'utiliser depuis leur domicile (gestion des élèves, carnets).

Service de la formation professionnelle et des lycées

Les apprenants et lycéens sont en augmentation et les conséquences budgétaires sont évidemment en corrélation. A ceci s'ajoute une modification de subventionnement fédéral en matière de formation professionnelle. Les mesures d'économies de ce secteur sont annulées par ces deux paramètres. Nous trouvons au contraire une augmentation des charges.

Dès janvier 2004, la nouvelle Loi fédérale sur la formation professionnelle est entrée en vigueur. Pour la modification du subventionnement, une période de quatre ans a été prévue, durant laquelle des versements complémentaires de subventions ont été faits, à savoir:

	Fr.
– Fin 2004	305.044.–
– Fin 2005	1.300.180.–
– Fin 2006	2.250.468.–
– Avance 2007	1.543.000.–

Ces montants s'ajoutent aux subventions ordinaires et financent les nouveaux domaines attribués à la formation professionnelle (santé-social-arts).

Dès janvier 2008, l'ancien système basé sur les dépenses dites déterminantes est abandonné au profit du versement de forfaits identiques pour tous les cantons. Ces derniers sont attribués par contrat d'apprentissage et par apprenant à plein temps en formation de base (écoles de métiers).

Simultanément, le système de pondération selon la capacité financière des cantons est modifié dans la mesure où ladite pondération ne sera plus directement imputée à la formation professionnelle et aux écoles qui en relèvent.

Selon les informations dont nous disposons, la diminution des subventions fédérales devrait être de l'ordre de 3 à 4 millions de francs en 2008, selon tableau ci-dessous:

	2005	**2006**
Subvention examens	347.420.–	341.130.–
Subvention ordinaire	16.996.656.–	16.618.663.–
Complément	1.300.180.–	2.250.468.–
Total	**18.644.256.–**	**19.210.261.–**
Subvention 2008 annoncée	15.600.000.–	15.600.000.–
Perte de subvention	3.044.256.–	3.610.261.–

Ces mouvements seront accompagnés par une augmentation des recettes des établissements scolaires qui accueillent des élèves d'autres cantons suite à une adaptation de l'accord intercantonal (CDIP) relatif aux formations professionnelles initiales (AEPr).

Par ailleurs, le service verra sa propre facture augmenter pour les apprenants en formation à l'extérieur du canton.

Ci-dessous, nous vous indiquons les mouvements entre les budgets 2007 et 2008. Nous relevons cependant que ces chiffres sont approximatifs dans la mesure où des discussions sont encore en cours pour fixer les montants des contributions.

		Budget 2007	**Budget 2008**	**Delta**
Dépenses:	SFPL (y.c. BLAN)	2'441'400.–	3'661'000.–	1'219'600.–
Recettes:	CPLN	2'557'900.–	2'700'000.–	142'100.–
	LJP	970'500.–	1'068'900.–	98'400.–
	CPMB	665'000.–	917'500.–	252'500.–
	CIFOM	2'257'500.–	2'727'500.–	470'000.–
Augmentation globale de charges				**256'600.–**

Malgré le cadre budgétaire le département a trouvé les ressources pour ouvrir une deuxième classe d'horlogerie et financer la nouvelle formation ES de design. Par contre, certaines formations sont abandonnées. C'est le cas de l'informatique de gestion – le nombre d'élèves est insuffisant, cette formation pilote est trop lourde pour les apprenants – et de la formation de polygraphe, métier victime de l'évolution technique de la branche ainsi que l'électronique de base.

Service de hautes écoles et recherche

Les effets du "bourrelet" démographique sont aussi présent dans le domaine des HES.

351640, Contribution à la HES-SO

Cette contribution se réfère au système & mécanisme financiers de la HES-SO et S2.

Dans le cadre du concordat intercantonal créant la HES-SO et la convention intercantonale créant la HES-S2, les cantons concordataires et partenaires contribuent financièrement au système de financement de la HES-SO et S2, qui est composé de trois parts essentiels:

– un droit de codécision: montant forfaitaire versé par chaque canton, sans tenir compte de la capacité financière;

– les contributions versées par chaque canton proportionnellement au nombre des étudiants envoyés dans le réseau HES-SO : "le bien public";

– les contributions versées par les cantons-sièges proportionnellement au nombre des étudiants qu'ils accueillent dans leurs écoles ou établissements: "l'avantage de site".

351646, Contribution à la HE-ARC

Après l'application de ces modalités du système de financement HES, il en résulte une différence entre les charges effectives et les subventions reçues au niveau des établissements. Ces excédents de charges s'expliquent par les conditions locales particulières (CLP), relatives d'une part aux différences de coûts (traitement du personnel ou des charges liées à l'infrastructure), et d'autre part à la structure (les forfaits moins élevés dans certaines filières, la répartition des sites, le nombre d'étudiants). La prise en charge des ces déficits n'est pas assurée par la HES-SO mais par les cantons. Au niveau de la HE-Arc, la convention intercantonale Arc fixe les modalités de répartition de ces excédents de charges entre les trois cantons partenaires.

Il s'agit des contributions du canton de Neuchâtel à la HE-Arc, cependant ce chiffre est un différentiel entre les produits et les charges, il ne relate pas l'enveloppe financière globale de Arc, ni de ses activités.

Les insuffisances de financement (CLP) existent par rapport à un modèle contraignant qui joue sur les effets de masse et de volume. Par conséquent, les petites entités, comme la HE-Arc, sont systématiquement désavantagées.

En ce qui concerne les baisses de contributions HES-SO et les augmentations de contributions Arc, on observe que la HES-SO avait fait, au printemps, des prévisions pessimistes concernant le nombre d'étudiants. Or, il se trouve qu'aussi bien à la HE-Arc que dans l'ensemble de la HES-SO, les effectifs sont en augmentation, ce qui, du fait des mécanismes financiers expliqués, ramène les deux rubriques budgétaires concernées à peu près au même niveau.

Université

Lors des négociations budgétaires avec l'université, il a été demandé une réduction de 500 000 francs de l'enveloppe. Suite aux derniers chiffres de la RPT, le Conseil d'Etat a demandé un effort supplémentaire et c'est d' un million que l'université doit se passer par rapport au projet initial. Les moyens mis à disposition restent corrects et permettent de poursuivre la réalisation du mandat d'objectifs. Nous devons aussi relever ici une perte de subvention liée à la RPT, celle pour l'orthophonie. Une amélioration du taux d'encadrement a des conséquences importantes sur le volume des salaires. Toutefois cette opération est qualifiée de rattrapage. Enfin, l'université reprend progressivement à sa charge les tâches liées à la réforme de Bologne. Une partie de

l'augmentation de l'enveloppe est liée à la reprise des concierges qui passe du service des bâtiments à l'université. Enfin, 400.000 francs sont mis à disposition pour l'étude du rapprochement IMT-EPFL.

Camps de sport

Une meilleure exploitation des chalets permet la réduction de 9 à 7 lieux.

Conservatoire, filières professionnelles

Le canton de Neuchâtel peine à obtenir une réponse par rapport à sa demande d'accréditation, ceci malgré l'important travail fourni pour mettre à niveau le Conservatoire. La centralisation exigée par les autorités fédérales joue en défaveur des petites régions et l'inquiétude règne dans les petites structures. Les courriers reçus par le département se basent toujours sur une décision ancienne et ne tiennent pas compte de l'évolution du projet.

Service des affaires culturelles

Un rétablissement partiel de la plupart des enveloppes démontre ici la volonté de supprimer les mesures temporaires acceptées dans l'urgence pour 2006 et 2007 au profit de réformes plus durables. Le Conseil d'Etat est satisfait de pouvoir en 2008 déjà améliorer les prestations dans ce domaine.

Investissements

Le budget des investissements du DECS reste largement insuffisant. Le projet Ecoparc ponctionne une partie importante de celui-ci. Les délais sont respectés et le bâtiment s'ouvrira aux étudiants comme prévu en 2009.

Des travaux d'entretiens importants doivent être envisagés à l'avenir au CPMB, ils sont évalués à environ 15 millions de francs.

Le CIFOM au Locle a pendant cette période différé certains travaux.

Enfin, le rapprochement entre l'IMT et l'EPFL obligera le canton a réaliser un nouveau bâtiment estimé à environ 50 millions de francs, entièrement à la charge du canton de Neuchâtel.

5. CONCLUSIONS

La commission a été informée de la situation budgétaire à plusieurs reprises.

Ses interrogations ont surtout porté sur la situation liée à l'introduction de la nouvelle RPT et sur ses perspectives. Notamment, les risques que certains de ses principes font courir au canton inquiètent fortement la commission.

Le budget 2008 est le troisième exercice placé sous l'influence des mécanismes de frein aux dépenses. Pour en assurer l'application, des économies ont été recherchées dans la plupart des secteurs. Le Conseil d'Etat a maintenu ses ordres de priorité tels que définis dans son programme de législature.

La situation économique du canton, qui devrait rester positive en 2008, permet d'envisager une évolution favorable des recettes. Un affaiblissement de la conjoncture pourrait cependant mettre le canton en difficulté, vu la faible marge de manœuvre laissée par les mécanismes de maîtrise des finances.

La commission a constaté que les restructurations des services portent peu d'effets au plan budgétaire. Elle a cependant constaté qu'ils apparaissent souvent au niveau comptable et espère dès lors que ces efforts permettront bientôt de dégager des perspectives nouvelles pour le canton.

Au vote, la commission a accepté le projet de décret concernant le budget 2008 par 12 voix et 3 abstentions.

Le présent rapport a été adopté à l'unanimité des 13 membres présents au moment du vote, le 2 novembre 2007.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 2 novembre 2007

Au nom de la commission
de gestion et des finances:

Le président,	*La rapporteuse,*
C. BOREL	C. STÄHLI-WOLF

Décret
concernant le budget de l'Etat pour l'exercice 2008

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

sur la proposition du Conseil d'Etat, du 19 septembre 2007, et de la commission de gestion et des finances,

décrète:

Article premier Le budget général de l'Etat pour l'année 2008 est adopté. Ce budget se résume comme suit:

Compte de fonctionnement	Fr.	Fr.
Total des charges	1.843.027.600.–	
Total des revenus		1.809.644.300.–
Excédent de charges		33.383.300.–
Compte des investissements		
Total des dépenses	161.803.600.–	
Total des recettes		97.446.500.–
Investissements nets		64.357.100.–
Financement		
Investissements nets	64.357.100.–	
Amortissements du patrimoine administratif (autofinancement)		78.493.900.–
Excédent de charges du compte de fonctionnement	33.383.300.–	
Solde des mouvements avec les financements spéciaux	18.897.200.–	
Insuffisance de financement		38.143.700.–

Art. 2 [1]Le présent décret n'est pas soumis au référendum.

[2]Le Conseil d'Etat pourvoit à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil:

Le président, *Les secrétaires,*

Amendements du Conseil d'Etat

Compte des investissements DGT

Crédits à solliciter (charges)

Crédit-cadre cantonal 2007-2010 pour le financement de l'infrastructure ferroviaire des chemins de fer privés

	Fr.
Montant total du crédit sollicité (crédit d'engagement)	10.600.000.–
Montant inscrit au budget 2008 (tranche annuelle de crédit)	2.000.000.–
Augmentation demandée	520.000.–
Montant à inscrire au budget 2008	2.520.000.–

Compensé par :

Compte de fonctionnement DGT

Office des transports – centre financier 4011

Compte 439850, Recettes diverses

Montant inscrit au budget 2008	50.300.–
Augmentation proposée	520.000.–
Montant à inscrire au budget 2008	570.300.–

Compte de fonctionnement DECS

Secrétariat général

6010 362600, Transport des élèves	420.000.–
6010 490303, Prél. fds réformes structures Communes	– 420.000.–
9303 390660, Financement transport des élèves	420.000.–
9303 480000, Prélèvement à la fortune du fonds	– 420.000.–

Amendements de la commission de gestion et des finances

1. Compte de fonctionnement

1.1. Service des ponts et chaussées – Charges de personnel

Il n'est pas logique que les charges de personnel (rubrique 301000) diminuent entre 2007 et 2008, alors que, dans le même temps, les charges sociales (rubrique 303000) et celles liées à la caisse de pensions (rubrique 304000) augmentent fortement. Le service des ponts et chaussées n'a pas pu communiquer les bases de calcul utilisées pour budgétiser les rubriques 303000 « AVS, ALFA, chômage, accidents LAA » et 304000 « Caisse de pensions » du centre financier numéro 4050. Par ailleurs, il ressort que les autres centres financiers du ressort du service des ponts et chaussées (4051 et 4052) ont repris sans modification les taux recommandés par le DJSF.

En conclusion, il apparaît donc que le budget 2008 au titre des rubriques 303000 et 304000 du centre financier 4050 n'est pas correct et doit être modifié en se basant sur les taux recommandés par le DJSF pour budgétiser les charges sociales et celles liées à la caisse de pensions.

Amendements proposés par la CGF :

Centre financier	**Rubrique**	**Unité administrative**	**Budget 2008 (en fr.)**	**Amendement (en fr.)**	**Budget 2008 amendé (en fr.)**
4050	303000	Service des ponts et chaussées	814'100	-138'700	675'400
4050	304000	Service des ponts et chaussées	813'000	-159'900	653'100

2. Compte des investissements

2.1. DECS – « Achats bâtiments secondaire II »

Le budget 2008 intègre le coût des locations des bâtiments du secondaire II, en fonctionnement, et la tranche annuelle de crédit liée à l'acquisition sur 15 ans de ces mêmes bâtiments, en investissement. Considérant que l'acquisition n'est pas encore formalisée, il est proposé de supprimer la tranche annuelle de crédit prévue au budget 2008.

Les effets financiers découlant de l'acquisition de ces bâtiments feront l'objet d'un crédit supplémentaire en 2008 lorsque l'opération sera finalisée. Cette opération sera autofinancée par les économies réalisées sur les locations. Les amortissements auront un impact sur les exercices 2009 et suivants.

Amendement proposé par la CGF :

Type d'inv.	**DPT**	**Objet**	**Budget 2008 (en fr.)**	**Amendement (en fr.)**	**Budget 2008 amendé (en fr.)**
Crédit à solliciter	DECS	Achats bâtiments secondaire II	2'900'000	-2'900'000	0

2.2. DECS – « CPMB à Colombier, crédit cadre, assainissement enveloppe des bâtiments y compris installations techniques spécifiques »

La tranche annuelle de crédit prévue au budget ne permettra pas d'investir pour améliorer le système de ventilation, notamment dans les halles destinées à la formation des maçons et des mécaniciens sur machines. Vu les problèmes que peuvent potentiellement générer les poussières et les gaz d'échappement sur la santé des jeunes en formation, il est proposé de dégager les ressources pour effectuer les travaux nécessaires pour y remédier déjà en 2008.

Amendement proposé par la CGF :

Type d'inv.	**DPT**	**Objet**	**Budget 2008 (en fr.)**	**Amendement (en fr.)**	**Budget 2008 amendé (en fr.)**
Crédit à solliciter	DECS	CPMB à Colombier	500'000	+500'000	1'000'000

DEPARTEMENT DE LA JUSTICE, DE LA SECURITE ET DES FINANCES
Service financier

Note du: 3 octobre 2007

Concerne: Opérations achat bâtiments secondaire 2 / Sous-CGF DECS / Mandat

La présente note répond au mandat de la sous-commission de la CGF transmis au service financier par l'intermédiaire du SG DECS.

Elle explique les modifications des mécanismes comptables induits dans le cas de l'achat des bâtiments du secondaire 2 au 1er janvier 2008, avec paiements échelonnés sur une durée de 15 ans maximum (2008 à 2022).

1. Situation de départ: location des bâtiments du secondaire 2

Les trois villes facturent chaque année depuis 2005 à l'Etat les frais de location liés à l'utilisation des bâtiments du secondaire 2. Ces frais incluent les éléments suivants supportés par les villes:

– amortissements comptables;

– intérêts passifs calculés sur les immobilisations (taux correspondant au coût moyen de la dette).

Les frais de location facturés par les villes sont comptabilisés dans les comptes de fonctionnement des trois écoles concernées (LJP, CPLN, CIFOM), sous la rubrique 352800 "Dédommagements divers aux communes".

En 2008 sont inscrits les montants suivants:

[en Fr]

Rubriques 352800	**LJP**	**CPLN**	**CIFOM**	**TOTAL**
Neuchâtel	**1'200'000**	**769'900**	**---**	1'969'900
La Chaux-de-Fds	**---**	**---**	**1'781'500**	1'781'500
Le Locle	**---**	**---**	**1'100'000**	1'100'000
TOTAL	1'200'000	769'900	2'881'500	4'851'400

2. Achat au 01.01.2008, paiements sur 15 ans

Opérations dans chaque ville

– Transfert des biens immobiliers du patrimoine administratif au patrimoine financier, à leur valeur comptable.

– Au moment de la vente, la contre-valeur est transformée en prêt à l'Etat.

– Le prêt est amorti annuellement en fonction des montants versés par l'Etat *(en principe 1/15e du prix de vente convenu)*.

– Un intérêt annuel est calculé sur la valeur résiduelle du prêt. Le taux correspond au coût moyen de l'endettement de la ville au 31 décembre de l'année précédente.

– L'amortissement du prêt et les intérêts sont facturés par la ville au 30 juin de chaque année.

Opérations Etat

– Comptabilisation, lors de l'achat, de la contre-valeur totale (env. 42,4 millions) des biens immobiliers dans le patrimoine financier de l'Etat (passage obligé pour des questions comptables), soit directement en compte de bilan.

– Transfert chaque année d'un montant d'environ 2,8 millions de francs (1/15e) du patrimoine financier au patrimoine administratif (via le compte des investissements), correspondant aux tranches de paiements servant à rembourser le prêt des villes.

– Amortissements comptables dès 2009 (soit l'année qui suit la dépense, respect. ici le montant porté au bilan) dans le compte de fonctionnement des écoles (groupe 33). Dans l'hypothèse (à confirmer), d'un taux d'amortissement global de 5% (20 ans) sur le prix d'acquisition (42,4 millions), cela représente un amortissement d'au total 2,1 millions de francs.

– Intérêts (env. 1,5 million en 2008 pour un taux moyen pour les 3 villes estimé à 3,7%) comptabilisés dans le compte de fonctionnement des écoles (groupe 32).

3. Effet financier global en 2008

Le budget 2008, dans la version adoptée par le Conseil d'Etat, part de l'hypothèse d'une poursuite de la location en 2008. Le tableau ci-dessous décrit l'effet sur les comptes 2008 en cas d'achat des bâtiments.

Fonctionnement

Rubriques Ecoles	**B 2008 location (19.09.2007)**	**2008 si achat**	**Variations**
352800 Dédommagements aux communes	**4'851'400**	**0**	**– 4'851'400**
33xyyy Amortissement du patrimoine financier et administratif	**0**	**0** ***(env. 2,1 mios dès 2009)***	**0**
32xyyy Charges d'intérêts	**0** ***(compris sous groupe 35 ci-dessus)***	**1'500'000** ***(charge diminue chaque année en fonction du montant rédisuel du prêt)***	**+ 1'500'000**
Effet net en 2008			– 3'351'400

N.B.:

– Les charges d'exploitation et d'entretien figurent déjà dans le budget des écoles.

– Il n'est pas tenu compte des répercussions potentielles sur le niveau des primes d'assurances payées par l'Etat (à évaluer).

Au niveau des **investissements**, le projet de budget 2008 intègre d'ores et déjà dans la version approuvée par le Conseil d'Etat, une tranche de paiement de 2,9 millions de francs (pour un crédit d'engagement total à solliciter estimé à 44 millions) dans le cadre de l'achat des bâtiments du secondaire 2.

DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE

Note du: 1er novembre 2007

A l'attention de: Commission de gestion et des finances

Concerne: Fonds pour la politique régionale et financement du RUN

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Suite à la séance de la Commission de gestion et des finances du 22 octobre 2007 sur le budget 2008, je vous apporte des précisions sur:

1. le fonctionnement du fonds pour la politique régionale et son financement;
2. la comparaison entre les budgets 2007 et 2008 du financement de l'Association RUN par l'Etat.

1. Le fonctionnement du fonds pour la politique régionale et son financement

Le fonctionnement du fonds pour la politique régionale et son financement sont exposés au chapitre 4.2 du rapport 07.049 du Conseil d'Etat au Grand Conseil intitulé Un Canton, une vision et reproduits ci-dessous.

En préambule, il est utile de rappeler que les montants indiqués au budget 2008, en particulier ceux liés à la participation de la Confédération, sont sujet à changement puisqu'ils feront l'objet d'une négociation d'ici la fin de l'année 2007. La répartition définitive des coûts des projets de politique régionale entre Confédération, canton et communes reste donc à confirmer.

Concernant le financement du fonds, il est prévu que les **revenus** se répartissent comme suit:

	Revenus		**5'792'200**
46	**Subventions acquises**		**2'815'500**
460800	Subventions fédérales diverses		2'642'500
461300	Subventions cantonales		*172'500*
49	**Imputations internes**		**2'977'200**
490000	Bonification budgétaire		
		du FARM	*750'000*
		du PREN	*2'227'200*

Pour rappel, Neuchâtel est pilote pour la stratégie de l'Arc jurassien, en ce sens, c'est lui qui reçoit l'ensemble de la contribution de la Confédération lié à ce volet. Des décisions doivent être prises prochainement concernant la manière dont la participation des cantons de Berne et du Jura seront gérées.

Dans la ligne de ce que prévoit la Confédération pour alimenter son nouveau fonds pour le développement régional, le Conseil d'Etat envisage d'utiliser les remboursements et les intérêts des prêts consentis par le canton en vertu de la LIM, lesquels seront versés au moins jusqu'en 2038 au fonds cantonal d'aide aux régions de montagne (FARM). Ces montants seront complétés par des annuités budgétaires, par le remboursement des prêts accordés en vertu de l'article 7 de la LPR.

Pour 2008, le Conseil d'Etat propose aussi de bonifier le nouveau fonds d'une partie des liquidités qui figurent dans la fortune du FARM.

Quant à la part des communes et autres partenaires publics ou privés susceptibles de financer des projets de politique régionale, il est prévu qu'ils versent leur participation directement au porteur de projet, avec charge à ce dernier de déposer auprès du Conseil d'Etat des comptes détaillés afin que le canton réponde aux exigences de la Confédération.

La répartition prévue des **charges** est la suivante :

36	**Subventions accordées**	**5'792'200**
362520	Aide aux investissements	1'500'000
365530	Diverses institutions économiques	1'375'000
365540	Mesures de soutien	2'917'200

Jusqu'à l'adoption d'une législation d'application cantonale de la LPR, les aides à fonds perdus et les prêts destinés aux projets d'infrastructure seront octroyés conformément à la LPR et de manière à atteindre les buts fixés dans la convention-programme que signera le canton avec le seco au cours de l'automne 2007.

Les projets seront sélectionnés par le Conseil d'Etat, en collaboration avec d'autres cantons ou la Franche-Comté s'il s'agit de projets intercantonaux ou transfrontaliers. Ces projets devront:

– s'inscrire dans la stratégie cantonale, intercantonale et/ou transfrontalière;
– encourager l'esprit d'entreprendre et l'activité entrepreneuriale;
– renforcer la capacité d'innovation;
– exploiter les potentiels régionaux et mettre en place ou améliorer des systèmes de valeur ajoutée;
– améliorer la coopération entre les institutions publiques et privées, entre régions ou avec les agglomérations;
– être conformes aux principes du développement durable;
– disposer de 15% de fonds propres;
– être autofinancés à moyen terme (viables sans aide);
– éviter de faire concurrence à un projet existant et éviter la distorsion de concurrence;
– répondre au moins en partie aux indicateurs quantitatifs et qualitatifs retenus pour chaque domaine d'action dans le cadre du programme pluriannuel de développement.

1. La comparaison entre les budgets 2007 et 2008 du financement de l'Association RUN

En préambule, il est nécessaire de préciser que les sommes versées au Bureau des régions et des agglomérations (BAR, structure opérationnelle du RUN) sont de deux natures : certaines concernent le fonctionnement, puisque le BAR a été désigné comme structure de mise en œuvre de la LPR alors que d'autres concernent des projets. L'Etat verse donc au BAR une subvention et lui accorde des mandats.

Afin de comparer des lignes comparables, le tableau ci-dessous présente les montants versés en 2007 par le service de l'aménagement du territoire (DGT) au RUN pour son fonctionnement dans le cadre de la politique régionale. La différence avec les montants indiqués aux rubriques correspondantes du budget 2007 concerne le financement de mandats accordés par le DGT. Au budget 2007, aucun montant ne figure au DEC au titre de mandat.

Au niveau SAT, voici comment se répartissent les charges liées au BAR :

	Rubriques de charges liées au fonctionnement du BAR	**Budget SAT 2007**	**Commentaire**	**Budget BAR 2007**
318425	Honoraires, mandats et divers RUN	580'000	580'000 francs dont 400'000 compensés par la subvention fédérale qui émarge à rubrique Subventions fédérales pour le RUN, ligne 462425	180'000
390425	Imputations de charges salariales RUN	277'800	Compensés par la rubrique Remb. Traitements par fds AT + RUN, ligne 490490	200'000
			TOTAL	**380'000**

S’ajoutent à ce montant de 380.000 francs:

– 10.000 francs, soit la valorisation des machines de bureau et des prestations informatiques dont bénéficie le BAR dans les locaux de Tivoli.

– 24.840 francs, soit la valorisation de la location des locaux qu’occupe le BAR au SAT à la rue Tivoli.

En 2007, la contribution du SAT au fonctionnement de l’Association RUN s’élève donc à 414.840 francs.

Compte tenu que, déjà en 2007, le BAR a contribué à préparer la mise en œuvre de la LPR et qu’il intégrera, dès 2008, les secrétariats régionaux mis en place pour la LIM (dont la LPR prend le relais), il convient, afin de parfaire la comparaison, de prendre en compte les 90.000 francs versés via la ligne 365510 – Programmes de développement du fonds d’aide aux régions de montagnes (DEC) pour le subventionnement des secrétariats régionaux LIM.

Dès lors, la contribution de l’Etat à la mise en oeuvre de la politique régionale en 2007 s’élève à 504.840 francs alors qu’elle s’élèvera à 425.000 en 2008 (ligne 365530 – Diverses institutions économiques du fonds de la politique régionale).

En espérant avoir répondu à votre attente, je vous adresse, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Le conseiller d'Etat

Bernard Soguel

TABLE DES MATIERES

Pages

1. PROCEDURE ET OBJECTIFS BUDGETAIRES 2

2. CONSIDERATIONS GENERALES 4

2.1. Budget de fonctionnement 4
2.2. Budget des investissements 5
2.3. Financement 5
2.4. Evolution de la dette et variation de la fortune 5
2.5. Planification financière 5

3. CONSIDERATIONS DE LA COMMISSION 5

4. EXAMEN DE DETAIL 9

4.1. Discussion générale 9
4.1.1. Département de la justice, de la sécurité et des finances 10
4.1.2. Département de la santé et des affaires sociales 10
4.1.3. Département de la gestion du territoire 11
4.1.4. Département de l'économie 11
4.1.5. Département de l'éducation, de la culture et des sports 12

4.2. Examen de détail 12
4.2.1. Autorités 13
4.2.2. Département de la justice, de la sécurité et des finances 12
4.2.3. Département de la santé et des affaires sociales 17
4.2.4. Département de la gestion du territoire 23
4.2.5. Département de l'économie 31
4.2.6. Département de l'éducation, de la culture et des sports 43

5. CONCLUSIONS 48

Décret concernant le budget de l'Etat pour l'exercice 2008 50

ANNEXES

Annexe 1: Amendements du Conseil d'Etat 51
Annexe 2: Amendements de la commission 52
Annexe 3: Note du service financier, du 3 octobre 2007 54
Annexe 4: Note du Département de l'économie, du 1er novembre 2007 56